30e ANNÉE — 1881

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — SEIZIÈME ANNÉE

N° 10. 15 Octobre 1881



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1881

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

FÊTE DE LA RÉFORMATION

A Messieurs les Pasteurs des Églises réformées de France.

1er octobre 1881.

Monsieur le Pasteur,

Le premier dimanche de novembre prochain va ramener un anniversaire cher à tous, celui de la Fête de la Réformation. Nous sommes heureux de vous offrir un numéro du *Bulletin* composé pour la circonstance.

C'est un bouquet, d'âpre et doux parfum, emprunté aux diverses époques de notre histoire : fleurs cueillies sur un sol arrosé du sang des martyrs, fleurs des galères, du désert ou de l'exil, dont on peut dire avec le poète :

> Une rose d'automne est plus qu'une autre exquise;
> Vous avez esjoui l'automne de l'Église!

C'est un privilège pour notre société d'évoquer de tels souvenirs, et de puiser, après trente ans révolus, dans l'étude des documents de ce glorieux passé, une nouvelle jeunesse.

Notre œuvre n'est-elle pas de celles que vous aimez, et qui ont leur place marquée dans les pieuses libéralités des fidèles?

Près de cent Églises ont répondu, l'an dernier, à notre appel, en nous offrant tout ou partie de leur collecte du premier dimanche de novembre. Nous les en remercions vivement.

Puissent de nouveaux noms s'ajouter, cette année, à la liste

que nous publions plus loin, et marquer un nouveau progrès de notre œuvre historique ! Recevoir pour donner est notre seule ambition, et le concours généreux sur lequel nous osons compter doit se traduire en utiles initiatives pour tous.

J. B.

FÊTE DE LA RÉFORMATION

COLLECTES DE 1880

Aiguesvives	11 fr.	Héricourt	41 »
Anduze	16 »	Jaillieu	21.40
Anonyme	12.90	La Salle	45 »
Auxerre	16 »	Le Havre	180.70
Bâle	80 »	Le Mans	10 »
Bayonne	23.10	Les Aubais	19 »
Bergerac	87.75	Lunéville	20 »
Bernis	5 »	Lusignan	5 »
Besançon	76 »	Lyon	100 »
Bolbec	74.10	Mauguio	13 »
Bosserons	2.50	Mauvezin	25 »
Boulogne-sur-Seine	20 »	Meaux	79.80
Brest	65 »	Milhaud-les-Nîmes	30 »
Cannes (Égl. Év. libre)	50.50	Montargis	60 »
Castres	33 »	Montbéliard	15 »
Caveirac	15.20	Montcarret	40 »
Cette	47 »	Montpellier	68 »
Cliousclat	7.50	Mostaganem	9.90
Clermont-Ferrant	21 »	Mouchamps	33 »
Corbeil	50 »	Negrepelisse	30 »
Cournonterral	10 »	Nice (Égl. Vaudoise)	89 »
Creysselles	7.50	Nîmes	215 »
Dieppe	16.85	Niort	15 »
Dijon	17 »	Nyons	13 »
Épinal	27 »	Orpierre	6 »
Euzet	22.70	PARIS. Église de l'Étoile	360 »
Eynesse	10 »	Asile Lambrechts	14 »
Fontainebleau (Égl. libre)	24.70	Oratoire	156.50
Fresnoy-le-Grand	6 »	Salle-Saint-André	300 »
Ganges	23 »	Sainte-Marie	70 »
Gorniès	5.55	Taitbout	100.35
Grand'Combe	20 »	Pau	20 »

Périgueux	20 »	Saint-Voy	29 »
Perpignan	4.15	Salies de Béarn	24.50
Réalmont	52.50	Strasbourg	20 »
Reims	165 »	Tonneins	50 »
Rouen	124.80	Toul	3 »
Saint-Amand-les-Eaux	18.10	Toulaud	10.50
Saint-Ambroix	30 »	Toulouse	50.15
Saint-Chaptes	18 »	Tours	29.55
Saint-Étienne	85 »	Uzès	33.65
Saint-Germain-en-Laye	58 »	Vabre	17 »
Saint-Laurent-d'Aigouze	17.75	Valence	25 »
Saint-Laurent-de-Cros	10 »	Valleraugue	22 »
Saint-Michel-de-Chabrillanoux	4 »	Vauvert	30 »
Saint-Palais-sur mer	20.50	Vialas	50.10
Saint-Pargoire	10 »	Vire	5

COLLECTES ANTÉRIEURES

REÇUES EN 1880

Saint-Maurice de Cazevielle, pour 1878	15 »	Les Aubais, pour 1879	8.50
Bernis, pour 1879	10 »	Nîmes, pour 1879	200 »

MAISON DE ROLAND

DERNIÈRES SOUSCRIPTIONS

Blanc, pasteur à Milhau	20 fr.	Caussade (Église de)	8.50
Brou (baronne de) 2me souscription	10 »	Dagnières, de Lasalle	20 »
Calmette (Église de la)	7.50	Meyrueis (Jules)	10 »
		Waddington (Richard)	20 »

ÉTUDES HISTORIQUES

UNE ASSEMBLÉE DU DÉSERT A UZÈS

1750

Qui ne connaît la belle gravure de l'Assemblée du désert par Henriquez, d'après Boze? Entre deux murs d'âpres rochers calcinés par le soleil se creuse un étroit vallon. Au fond, sur une légère éminence, la chaire du pasteur autour de laquelle se presse une foule attentive où tous les âges, tous les rangs sont confondus. La vieille *Tourmagne*, qui vit passer tant de siècles et se succéder tant de révolutions sur le sol nîmois jonché de débris romains, domine de loin cette scène empreinte d'une austère grandeur. Enfant, je recueillis ces traditions vivantes encore dans la bouche des aïeux; je visitai ces lieux consacrés par d'augustes souvenirs, et je sentis palpiter l'âme de nos pères dans ce sanctuaire aujourd'hui disparu, qui justifiait si bien cette grande parole : « Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent l'adorent en esprit et en vérité! »

Contemporain des premiers jours de la réforme, le culte du désert reparaît avec les épreuves de l'Église proscrite à la fin du xviiie siècle[2]. Lorsque, à la veille de contracter un mariage secret avec la veuve de Scarron, transfuge de la foi huguenote, Louis XIV révoqua l'édit qui était la gloire de son aïeul,

1. *Bulletin*, t. XVI, p. 552.

2. Voir le très intéressant chapitre consacré au culte du désert par M. Edmond Hugues, l'historien d'Antoine Court (t. 1, ch. IV). Comme il le fait très bien remarquer, il faut préciser les dates et distinguer les époques pour voir les choses sous leur vrai jour. Néanmoins les traits généraux subsistent à peu près partout dans la longue période des Églises du désert.

et livra le protestantisme français aux horreurs de la dragonnade organisée par Louvois, les derniers temples réformés tombèrent sous le marteau démolisseur, et les protestants mis hors la loi, traqués comme des malfaiteurs, perdirent la plus sainte des libertés, celle de la prière. Deux courants se dessinent alors dans le peuple proscrit; l'un se dirige vers l'exil, l'autre vers le désert, et la voix de Brousson, de Court, de Rabaut, distribuant la manne évangélique, édifie les fidèles qui n'ont pu se détacher du sol de la patrie. Sur les grèves de l'Océan, dans les bocages du Poitou, dans les âpres vallées des Cévennes et des Alpes, s'élève le chant des Psaumes, souvent interrompu par la fusillade meurtrière qui décime pasteurs et troupeaux. Les galères regorgent de forçats, personnifiant ce que la France a de meilleur. L'esplanade de Montpellier et les bastions de Nîmes voient expirer de nombreux martyrs qui ont accepté dans toutes ses conséquences la fière maxime : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes! »

Chaque église a sa page dans ce culte du désert qui consola nos pères, et fut la sublime protestation du droit contre la plus insolente des tyrannies, celle qui s'interpose entre l'âme et Dieu. C'est un épisode de cette tragique histoire que je restitue à l'Église d'Uzès, une des plus anciennes du Languedoc. Son origine se confond avec celle de Nîmes, sa puissante métropole[1]. Son premier pasteur, Mutonis, est un martyr[2]. Ses successeurs dans le ministère, les Brunier, les de Croï, les Laborie, héritèrent de son zèle en des temps meilleurs. A la suite d'Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès, les principales familles du pays, les Brueys, les Valabris, les Trinquelague, les Fontarèche, adoptèrent la foi nouvelle qui les compte aujourd'hui parmi ses plus ardents adversaires[3]. Bourgeoisie et noblesse

1. La Réforme au château de Saint-Privat. *Bulletin*, t. XXI, p. 495. *Derniers Récits du* XVI[e] siècle, p. 157.

2. *Ibidem*, p. 189.

3. Chose étonnante ! La plupart de ces familles ont abandonné, en plein XVIII[e] siècle, à la veille de la tolérance, la foi qu'elles avaient su garder dans

furent unies dans la même profession religieuse et dans les épreuves qui y étaient attachées. Lorsque le jeune Racine, émancipé des austères leçons de Port-Royal, écrivait ses charmantes lettres[1], près de la fontaine d'Eure, dans le pavillon d'Uzès qui porte son nom, il ne pressentait pas les souffrances réservées à l'aimable cité, et ce martyrologe des prisons dont les correspondances contemporaines de la révocation nous révèlent les douleurs. Il n'a manqué aux cachots d'Uzès que la voix d'une Blanche Gamond, d'une Jeanne Terrasson[2], pour imprimer une éternelle flétrissure aux bourreaux anonymes qu'on voit à l'œuvre dans le fragment qui suit :

« Il y a à Uzès une maison de propagation gouvernée par quatre créatures qu'on appelle les filles de la propagation. C'est dans cette maison où sont enfermées plusieurs filles de la religion, qui ont résisté aux violences et aux tentations précédentes. L'une de ces quatre filles de la propagation s'alla plaindre à l'intendant des réponses que faisaient ces filles persécutées et du peu de disposition qu'elles avaient à se convertir. L'intendant, qui est le sieur de Bâville, dont le nom mérite de vivre dans tous les âges à venir, ordonna sur l'heure flagellation contre dix des plus indociles. En exécution de l'ordonnance, on posa quatre soldats à la porte, avec le mousquet prêt à tirer et la mèche allumée, et deux prêtres entrèrent avec le major de Vivonne et le juge Larnac, subdélégué de l'intendant. En leur présence, ces créatures de la propagation dépouillèrent ces filles depuis la ceinture en haut, et faisant office du bourreau, elles les fustigèrent de la plus cruelle manière du monde, avec des étrivières de corde au bout desquelles il y avait des boules de plomb. Toutes couvertes de sang et de plaies, elles furent jetées dans une sombre prison. Durant ce supplice, elles ont poussé des cris qui se faisaient entendre de la rue; mais elles se sont fortifiées les unes les autres à souffrir cette épreuve pour le nom de Jésus-Christ[3]. »

Combien de fois se renouvelèrent les scènes auxquelles la

l'orage de la révocation. Voir les lettres d'Antoine Court. *Bulletin*, t. XVIII, p. 75 et suivantes.

1. Lettres de 1661 et 1662 dans ses *Œuvres*, t. V.

2. *Deux héroïnes de la foi*, Mémoires de Blanche Gamond et de Jeanne Terrasson publiés par M. Th. Claparède et Ed. Goty, 1 vol. in-12.

3. *Bulletin*, t. XI, p. 389.

plainte éloquente des victimes a su donner ailleurs un long retentissement? On ne saurait dire. C'est un synode d'Uzès qui signale courageusement, dès 1681, les iniquités de toute nature précédant l'abolition de l'édit signé par Henri IV; vain appel à la justice, au respect de la foi jurée, qui expire sous les lambris dorés de Versailles[1]. C'est ~~de~~ à l'Église d'Uzès, qu'appartient ce doux martyr, Alexandre Roussel, qui rivalise avec les plus purs confesseurs de l'âge apostolique, et qui, dit une relation contemporaine, marchant à la mort avec un visage souriant, les yeux levés au ciel, « semblait plutôt aller à une fête qu'à un supplice. » Les lignes suivantes suffisent à la gloire de sa mère, une humble femme d'Uzès : « Lorsque la mère de M. Roussel apprit comment on avoit exécuté son fils, et de quelle manière il avoit souffert la mort, bien loin d'en être affligée, elle témoigna de la joye de ce que Dieu lui avoit fait la grâce de triompher de tous ses ennemis visibles et invisibles. M. Court fut la voir pour la consoler; mais elle lui répondit avec une fermeté toute chrétienne : Si mon fils avoit témoigné quelque foiblesse, je ne m'en serois jamais consolée; mais puisqu'il est mort constamment, que de grâces n'ai-je pas à rendre à Dieu qui l'a fortifié[2]? »

Dans les vicissitudes de son histoire, l'Église d'Uzès eut des jours lumineux et des jours sombres. La persécution qui sévit durant plus d'une moitié du siècle de Montesquieu et de Voltaire, avant l'éloquente protestation sortie du supplice de Calas, avait ses heures de lassitude et d'oubli, ses intervalles de tolérance qui présageaient des temps plus heureux. Entre deux arrêts de proscription, les pasteurs du désert jouissaient d'une sécurité inespérée. C'est dans un de ces moments de

1. Supplique rédigée au sein du synode de la province de Languedoc assemblée à Uzès dans les derniers jours d'octobre 1681. Document communiqué par M. le pasteur Philippe Corbière. Les actes de la trop célèbre société de la Propagation de la foi ne sont pas oubliés dans ce triste tableau.

2. Relation de la mort d'Alexandre Roussel (*Bull.*, t. VIII, p. 478). E. Hugues, *Antoine Court*, t. I, p. 429.

calme qu'Antoine Court, revenu de Lausanne, put visiter Uzès, patrie de sa femme, de celle qu'il appelait sa *Rachel*, et y exercer un apostolat dont sa correspondance familière nous a conservé les naïfs détails. A quelques milles de la ville, dans une garrigue solitaire que dominent les hardis escarpements du mont Bouquet, illustré par les exploits des Camisards, les protestants se donnaient le rendez-vous de la prière, auquel bien peu manquaient alors. La présence d'Antoine Court prêta un intérêt particulier à l'assemblée du 16 septembre 1544. Il faut l'entendre parler lui-même :

« Le dimanche venu, dit-il, je me rendis à ce qu'on appelle le Camp. C'est le lieu où était convoquée l'assemblée, une espèce de bosquet perdu près du mas de Tailles... Là on avoit dressé une chaire assez élevée, tendu diverses tentes attachées à des arbres et où étoient placées, outre plusieurs sièges de pierre, un grand nombre de chaises[1] dont chacun a soin de se pourvoir, et avec lesquelles on sort publiquement de la ville. Il fut témoin de l'événement. L'assemblée étoit nombreuse; il y avoit pour le moins de six à sept mille personnes. Elle étoit bien rangée, et assurément c'étoit un beau coup d'œil sous les tentes[2]. La joye parut grande lorsque je parus en chaire. Il y avoit ou pour être ému, ou pour s'amuser, d'entendre un bruit sourd qui se levoit de tous cotés, et tout le mouvement qu'on se donnoit dans l'assemblée. Je commençai par la publication de plusieurs bans. Je passai ensuite aux prières et au discours. Exprimer combien tout étoit ému et touché, la chose n'est pas possible. Là étoit tout ce qu'il y a de gens de distinction dans la ville, à l'exception de MM. de Massargues, du Combier, de Vallabris, Gallofres, Soleirol et Trinquallague *qui sont les seuls de tous les protestants d'Uzès qui n'assistent point au Camp*. Comme dans le nombre de ceux qui y assistent, il y en a la plus grande partie qui ne se sont aguerris que depuis la tolérance, je jugeai à propos de faire le procès à leur précédente démarche, et ceci fit verser bien des larmes. Il n'y eut pas même jusqu'à M. Faucher qui n'y mêla les siennes. Je fis grand plaisir aux gens de la campagne, parce que je dis dans un endroit de mon discours *que ce sont eux et eux seuls qui avoient soutenu la religion dans les temps de crise*. En un mot, il ne se parle plus en ville que du discours qu'on vient d'entendre. Le prédicateur eût été acca-

1. Petites chaises en forme de pliants qui étaient encore en usage aux premiers jours de la restauration des cultes.

2. Voir la description d'une de ces assemblées (*Bull.* t. XXV, p. 476).

blé sous les caresses, s'il n'avoit eu la précaution de se tenir en chaire tout le temps qu'on vint pour le saluer. Presque toute l'assemblée passa en revue devant lui, et lui demanda l'état de sa santé, et son épouse ne fut oubliée par personne. Il falloit avoir et la main et la mémoire prompte, parce que tout vouloit être connu et articulé par son nom, *et au moins baiser la main, puisqu'on étoit trop haut pour pouvoir êtré baisé au visage*... Le repas se donna dans l'enclos de M. Abauzi, beau-frère à M. Bouët, près de l'aire de de Saint-Firmin. Nous étions douze à table... Actuellement M. le baron de Fontarèche, qui me cherche depuis deux jours pour me donner à manger, fait préparer un dîner que nous devons aller prendre sous une treille, auprès d'une fontaine, au milieu de l'enclos de Mademoiselle Gautier, situé près de la croix des Pommiers, aboutissant au chemin de l'Escalette[1] ».

Je reproduis à dessein, dans leur charmante familiarité, ces détails d'une assemblée du désert touchant à l'idylle. Elles n'étaient que trop rares les réunions où se déployaient avec sécurité les sentiments les plus doux qu'il soit donné à l'homme d'éprouver dans son attachement à la patrie terrestre et à celle d'en haut. Associer dans un même respect le roi du ciel et le roi de la terre, tel fut le rêve de nos aïeux, et s'il fut cruellement déçu, ce n'est pas à eux qu'on doit s'en prendre. L'Église d'Uzès, patrie du sage Abauzit, eut sa part dans les illusions qui saluèrent trop tôt l'aube de la tolérance se levant enfin sur notre patrie. Elle en eut la preuve dans une assemblée qui forme un douloureux contraste avec celle dont on vient de lire le récit. On en trouve la relation très circonstanciée dans une lettre d'un pasteur du désert à Philippe Duplan, député des églises réformées auprès des puissances protestantes de l'Europe. Originaire de Lunel, et pasteur de l'Église de Montpellier, Redonnel fut un des plus vaillants collaborateurs de Paul Rabaut, et son infatigable activité s'exerça, durant vingt ans, dans les divers diocèses du Bas-Languedoc. Aussi soucieux de l'honneur de la Réforme que de la pureté de

1. Une mission d'Antoine Court en France. Lettres familières (*Bull.*, t. XXVIII).

sa foi, on le vit protester, en 1746, avec plusieurs de ses collègues, contre les calomnies qui présentaient les protestants comme disposés à la révolte par des émissaires étrangers : « Nous avons exhorté et nous nous proposons d'exhorter encore dans toutes les occasions, nos troupeaux à la soumission et à la patience[1]. » Rôle difficile mais glorieux! C'était la politique de Calvin dans son immortelle préface de l'*Institution*, dédiée à François Ier, celle que préconisaient éloquemment toutes ses lettres aux églises de France, et à laquelle il ne fut dérogé que lorsque l'excès des souffrances provoqua d'inévitables explosions!

Un an s'était à peine écoulé depuis la visite d'Antoine Court à Uzès, quand la persécution, quelque temps interrompue, reprit son cours avec plus de violence.[2] A l'intendant Bernage venait de succéder Lenain, qui marcha sur les traces de Bâville, de sinistre mémoire. Le Languedoc et le Vivarais furent inondés de dragons, semant partout la terreur. On vit recommencer la chasse aux pasteurs, redevenus une proie pour les pourvoyeurs de gibet. Le jeune Ranc subit, à l'entrée de la carrière pastorale, le martyre qui fut pour Jacques Roger la couronne d'un long apostolat. Mathieu Majal les suivit de près, et cette triple immolation produisit un douloureux frémissement dans les églises du désert. Puis, tout à coup, sur un signe de la cour, la persécution se ralentit. On était en pleine guerre de la succession d'Autriche. Nos armées victorieuses sous Maurice de Saxe avaient subi de graves échecs en Italie. La Provence était envahie. N'était-il pas à craindre que les protestants du Midi, réduits au désespoir, ne fissent cause commune avec les ennemis de la monarchie? Lenain reçut ordre de modérer ses rigueurs, et n'obéit pas sans regret. Le danger

1. *Bulletin*, t. IX, p. 244.

2. Il n'est pas superflu de remarquer que ce fut à l'instigation du clergé qui, par l'organe de l'évêque de Pons et de l'archevêque de Toulouse, sollicita et obtint les plus rigoureuses mesures. Edm. Hugues, *Antoine Court*, t. II, p. 192 et suivantes.

passé, la cour revint à ses premiers errements. Saint-Priest, successeur de Lenain, ne se montra pas moins impitoyable que lui. Les assemblées du désert furent poursuivies sans relâche, et leurs assistants sabrés sans pitié ou envoyés aux galères. Puis un calme trompeur succéda une fois de plus à l'orage, et un vétéran du désert, Corteis, put écrire : « Dans le Bas-Languedoc les affaires sont sur un beaucoup meilleur pied. Presque tout ce qu'il y a de protestants y professent ouvertement leur religion sans en être inquiétés, se rendant assidûment aux assemblées qui sont fréquentes et se tiennent en plein jour non loin des bourgs, villes et villages. »

Tel fut le cas de celle qui devait être si cruellement interrompue, le 22 novembre 1750, dans les environs d'Uzès, et dont on emprunte le récit à une relation très digne de foi[1] :

« Voici le fait : l'assemblée de cette Église se faisait encore à la place ordinaire, qui est à une petite lieue de la ville. Le commandant de la garnison et le subdélégué de monsieur l'intendant, séduits et animés par l'évêque, qui est extrêmement bigot et cruel[2], avoient pris chacun des mesures pour surprendre l'assemblée, et arrêter autant de fidèles qu'ils pourroient, mais surtout *monsieur Pradel, dit Vernezobre*, qui en est le pasteur. Le subdélégué avait mandé à la brigade de la maréchaussée qui est à Remoulin de se rendre aux environs d'Uzès le dimanche matin seulement, afin qu'on ne sût pas son arrivée; et quand les fidèles furent à l'assemblée, il alla joindre les archers, se mit à leur tête, et les mena vers l'assemblée, après avoir donné des cordes et des fers pour garrotter et enferrer le pasteur qn'il croyait arrêter.

» Le commandant, de son côté, pour mieux tromper l'Église, avoit

1. Lettre de Redonnel pasteur de Montpellier, à Benjamin Du Plan (premiers mois de 1751.) Pièce reproduite par le pasteur Bonnefon dans son intéressante biographie de *Benjamin Du Plan, gentilhomme d'Alais, député général du Synode des églises réformées de France*, p. 286 et suivantes. L'auteur ne dit pas s'il a puisé cette lettre dans la callection Court ou dans les papiers de famille qui lui ont été communiqués.

2. Le prélat ainsi désigné est Bonaventure Bauyn, 63e évêque du diocèse, où son ministère s'exerça de 1737 à 1779. On lui doit la construction d'un hospice, avenue de Nîmes, et l'introduction à Uzès des frères de la doctrine chrétienne. Détails transmis par M. le pasteur Saussine.

ordonné les exercices et fait sortir la garnison sur l'esplanade pour les y faire faire, et avoit en même temps pris la perfide précaution de mander son valet de chambre à l'assemblée pour reconnaître le pasteur et observer où il se mettrait à l'approche du détachement, afin qu'on pût le poursuivre s'il fuyait, lui couper chemin et l'arrêter. L'admission du valet de chambre dans l'assemblée ne doit pas vous surprendre... car depuis dix ans que nos asemblées se font ici de jour, au vu et au su de tout le monde, grand nombre de catholiques s'y rendaient, par curiosité ou autrement; les soldats et les officiers en faisaient de même. Les évêques, les curés et les commandants ont eu bien de la peine à les en empêcher. Ils n'ont pu même en venir jamais à bout entièrement; toujours il s'y en est rendu quelqu'un. Bien plus, les Espagnols qui ont tant passé des quartiers d'hiver en province, s'y rendaient en foule, et bien que pour la plupart ils n'entendissent que peu le français, ils étaient pourtant ravis en admiration de la lecture de l'Écriture Sainte, des sermons, des chants de Psaumes, mais surtout de nos liturgies et de notre administration du saint Baptême et de la sainte Cène... »

Le valet suborné ne joua que trop bien son rôle, et il put observer tout à l'aise les dispositions prises pour la tenue de l'assemblée. De leur côté, les fidèles n'étaient pas sans quelque défiance, et le pasteur officiant, Pradel, dit Vernezobre, fit, en simple collet, le baptême de trois enfants qui lui étaient présentés. Le service venait de commencer quand le signal fut donné aux troupes de marcher, et quatorze hommes, par compagnie, interrompant subitement leurs exercices, se dirigèrent au pas de course sur l'assemblée, qui se vit entourée d'un cercle de fer avant d'avoir pu songer à se dissoudre, conformément aux avis reçus de divers côtés. Je reprends ici le récit de Redonnel :

« On peut dire à la gloire de cette Église qu'elle ferma les yeux sur les dangers où elle était exposée, et ne s'occupa que de celui de son pasteur et d'un jeune prédicateur qui sortait d'être malade, et n'était encore que dans une faible convalescence. Il s'évanouit et on eut bien de la peine à le faire tenir en croupe avec le pasteur, qu'on avait mis à cheval et qu'on tâchait de faire sauver... Ce fut alors qu'on vit une aussi belle preuve de l'attachement de ces pauvres fidèles pour leur pasteur, qu'aucune que nous ayons de cette espèce dans l'histoire ecclésiastique, car les grenadiers

étant déjà parvenus au but qu'ils se proposaient, quelques fidèles qui le virent se jetèrent entre leurs mains pour se faire prendre, afin de les occuper et donner par là le temps à leur pasteur de sortir du cercle, et d'échapper à ses ennemis, ce qui réussit parfaitement. Ainsi pour cette fois les brebis donnèrent sinon leur vie, du moins leurs biens et leur liberté pour sauver leur pasteur, qui n'échappa que par une providence particulière, à laquelle nous avons rendu et rendons journellement de très humbles actions de grâces.

« Il n'en fut pas de même des fidèles; la plus grande partie se sauvèrent, mais un fort grand nombre furent exposés pendant plus de trois heures à l'insolence et à la fureur des soldats, des archers et de ceux qui les commandaient, dont l'exemple soutenait fort bien les commandements. Les injures les plus atroces et les coups de bourrade les moins ménagés ne furent nullement épargnés. Il y eut en particulier un vieillard septuagénaire du lieu de Montaren, nommé Audiger, et un autre du même lieu, nommé Espérandieu, qui furent couchés par terre à grands coups de bourrades, sans dire jamais à leurs bourreaux que ces seules paroles : *Ha! mon Dieu, ayez pitié de moi, nous ne vous faisons aucun mal.* Mais ces barbares en étaient incapables. Le commandant survint sur ces entrefaites. Un soldat qui avait cassé son fusil contre quelque rocher dont le lieu est tout plein, le lui montra en accusant le pauvre vieillard. Il ne le crut pas, sans doute, en voyant l'accusé par terre, moulu de coups, accablé d'années et demi-mort; mais il ne resta pas de lui répondre en jurant : *Il fallait tuer ce b...*, et en disant ces mots, il lui mit le pied sur le ventre, passa dessus, et ordonna qu'on lui fît joindre les autres prisonniers.

« Vous me demandez sans doute ce que devint le valet de chambre à l'approche de son maître. Il fut le joindre sans doute pour le conduire au pasteur et le lui faire connaître, afin qu'il eût l'honneur de l'arrêter et d'avoir les mille écus attachés à pareille action; mais quand il revint, il ne le trouva plus, et Dieu permit qu'il prît pour lui un monsieur qui lui ressemblait. On l'arrêta, ce qui fit que croyant tenir le pasteur, on ne le chercha pas davantage; ce qui encore ne facilita pas peu sa retraite, quoique, sans le connaître, on le poursuivît avec son escorte, un grand quart de lieue, comme beaucoup d'autres. »

On était aux derniers jours de novembre; plusieurs heures s'étaient écoulées; la nuit commençait à venir sur ces scènes de confusion et de terreur. Des pelotons de soldats dispersés dans les bois et les montagnes, à la poursuite des fidèles, en ramenèrent un grand nombre, dont plusieurs réussirent à

s'évader, à la faveur des ténèbres; d'autres, spéculant sur la cupidité de leurs gardiens, se rachetèrent avec de l'argent et des bijoux. Mais il en restait encore près de deux cents, parmi lesquels on comptait plusieurs personnes de qualité, entre autres madame d'Aubussargues, connue dans tout le pays par ses vertus, son inépuisable charité envers les pauvres qui ne frappaient jamais en vain à la porte de sa demeure. Elle ne montra pas moins de fermeté que de douceur dans cette épreuve. Le commandant, tout fier d'un exploit qui n'ajoutait rien à son honneur, avait tout disposé pour faire une entrée triomphale à Uzès, aux flambeaux et tambours battants. Mais l'accueil de la population ne répondit pas à son attente. « Il serait malaisé, dit le pieux narrateur, de vous représenter l'impression que ce spectacle fit sur l'esprit et le cœur de presque tous les habitants de la ville, tant de l'une que de l'autre religion. Il n'y avait que peu d'honnêtes gens qui ne comptassent parmi les prisonniers de leurs parents, de leurs alliés, de leurs voisins ou de leurs amis. Les acclamations ne furent point de la partie, comme s'y attendait peut-être le commandant; mais si fait bien les injures et les malédictions de plusieurs catholiques, les larmes et les gémissements d'un grand nombre et de tous les protestants. » Le duc d'Uzès lui-même, se souvenant sans doute du sang huguenot qui coulait dans ses veines, accueillit fort mal le subdélégué qui venait justifier le commandant, lequel ne trouva pas meilleur accueil auprès de M. de la Farelle, gouverneur militaire d'Uzès, en l'absence duquel tout s'était passé.

C'est le privilège de la charité de venir en aide à ceux qui souffrent. Cette vertu était largement pratiquée dans les Églises du désert. On s'émut à Nîmes, à Montpellier des souffrances de l'Église d'Uzès, dont la meilleure part languissait dans les cachots. La collecte faite à Nîmes produisit deux cents livres; celle de Montpellier cent cinquante, avec promesse d'en envoyer davantage pour soulager des familles privées de leurs soutiens, des mères auxquelles on refusait la permission de rentrer chez

elles, sous caution, pour y allaiter de jeunes enfants. Peu à peu cependant on dut se relâcher de ces rigueurs, qui semblaient un outrage aux lois de la nature. Madame d'Aubussargues obtint de retourner, sous caution, dans son château, où sa charité se montra ingénieuse pour secourir d'autres infortunes. La pitié a sa contagion comme la barbarie. Bon nombre de captifs furent élargis sans jugement. Fidèle aux instructions qu'il recevait de Versailles, Lenain, alors couché sur un lit de maladie, s'interdit un acte de clémence qui eût honoré son dernier jour. Il signa, presque à l'agonie (24 déc.), l'arrêt qui condamnait cinq des protestants d'Uzès aux galères, deux à la Tour de Constance et trente-huit aux prisons de Nîmes. Digne adieu d'un proconsul du grand roi, près de paraître devant le souverain juge des rois de la terre!

Dès le mois de novembre précédent, une voix, peut-être celle de Madame d'Aubussargues, s'était élevée pour disculper les protestants d'Uzès du crime de rébellion et de résistance à main armée dont on les chargeait : « Il n'est rien de plus faux ni de plus contraire à la vraisemblance que cette prétendue rebellion; car, comment des personnes timides, qui n'avaient aucune sorte d'armes, qui venaient d'être exhortées par le ministre à n'user d'aucune violence, et à se soumettre par respect pour le roi, auraient-elles pu se révolter contre les soldats animés à les détruire par un commandant de fortune, et qui croyait par ce moyen de l'augmenter?... Votre grandeur sait d'ailleurs qu'il n'y a pas beaucoup de foi à ajouter aux témoignages de la soldatesque, qui, n'ayant pour l'ordinaire aucun principe de religion et d'honneur, ne craint point le parjure, et qui, parce qu'on lui fait entendre que les biens des huguenots lui seront abandonnés au pillage, se porte aisément à des extrémités contre eux, et fait, sans scrupule de conscience, toutes les dépositions qu'on souhaite à leur préjudice[1]. »

Cette lettre d'une « fidèle sujette du roi », qui s'était abstenue

1. *Bulletin*, t. IV, p. 210. La lettre anonyme que l'on vient de citer, contient un récit abrégé de l'assemblée du 22 novembre, et confirme sur tous les

de signer par motif de prudence, mais qui faisait appel aux sentiments de justice et d'humanité de l'intendant, contribua-t-elle à modérer sa sentence ? C'est au successeur de Lenain, à Saint-Priest, qu'échut la triste responsabilité d'une exécution faite à Nîmes, au mois de juin de l'année suivante, et racontée en ces termes par Redonnel :

« Voici un autre fait nouveau et plus affligeant. C'est la mort qu'on a fait souffrir vendredi dernier, à Nîmes, à un nommé Roques, du lieu de Beauvoisin, à deux lieues de cette ville. Ce pauvre homme fut accusé d'avoir attaqué lui seul un détachement de 40 ou 50 soldats qui emmenait prisonnières sept personnes qu'il venait de prendre à une assemblée et d'avoir mis en joue le commandant. Quelque fausse et dénuée de vraisemblance que fût cette accusation, il fut arrêté, et après avoir resté quatre mois en prison à Nîmes ou à Montpellier, il fut ramené à cette première jeudi dernier, ayant plus de 30 livres de fer au col et aux mains. Le lendemain il fut condamné à être pendu. Il protesta à ses juges de son innocence, leur reprocha l'iniquité de leur sentence et les menaça des jugements de Dieu. Dix-huit prêtres et pas moins n'eurent pas honte d'aller en corps l'assaillir pour le faire changer de religion; il refusa absolument de les écouter. Un d'entre eux, nommé l'abbé Bouïra, fort ardent à pervertir les prétendus hérétiques, fut le prendre au collet, des deux mains, et lui dit de penser que dans deux heures il comparaîtrait devant Dieu, et qu'étant dans une religion damnable, il ne pourrait, s'il ne la quittait, qu'aller en enfer : Eh! monsieur, lui dit Roques en son patois, si vous croyiez qu'il y eût un enfer, vous ne me persécuteriez pas comme vous faites! Ces mots qui ont été regardés de tout le monde comme au dessus de l'éducation et du génie du pauvre paysan, rendirent confuse l'effrayante troupe et les déterminèrent à se retirer. Deux jésuites, dont un (le père Goût) était allé en poste pour cet effet, de Montpellier à Nîmes, lui succédèrent. Le patient les rendit encore confus et les fit retirer en leur disant, relativement à quelque chose qu'ils lui avaient dit : Eh! comment pourrais-je croire votre religion bonne, quand je vous vois tous les jours tremper vos mains dans le sang des chrétiens? Douze prêtres vinrent encore à la charge; il les congédia de même, en refusant leurs services et en leur disant : Laissez-moi me préparer à mourir; je n'ai pas besoin de vous pour être consolé; ceux dont j'aurais besoin ne peuvent pas venir ici malheureusement.

points la narration de Redonnel. Le commandant du détachement se nommait Dumeson, major du régiment de l'Ile de France.

« L'heure d'aller au supplice étant venue, deux jésuites voulurent l'y accompagner, et pendant la marche, ils l'arrêtèrent nombre de fois de distance en distance pour lui parler, mais vainement. Roques, s'arrêtant tout court, leur tournait le dos en leur disant d'une voix forte : *Non!* Dans les petits intervalles qu'ils lui laissaient, il ne cessait de crier à Dieu : *Miséricorde! miséricorde!* Quand ils furent hors de la petite porte de Saint-Gilles, ayant aperçu la potence, il redoubla le pas, et quand il y fut arrivé, il pria le bourreau de ne le pas faire souffrir; il entonna le Psaume LI et monta à l'échelle en le chantant. Un jésuite lui présenta son crucifix à baiser, il le refusa en secouant la tête. Les tambours se mirent à battre et l'exécuteur fit son office. »

Ainsi mouraient, en l'an de grâce 1752, sous le règne de Louis le Bien-Aimé, les confesseurs de la foi réformée. Roques n'avait pas trente ans[1]. Il laissait une veuve, avec sa mère et un enfant de trois à quatre ans, qui étaient venus solliciter vainement la clémence des juges, à Nîmes, et qui, « dans un jour triste et glorieux », furent du moins assistés, en l'absence de pasteurs, par les diacres et les diaconesses de l'Église proscrite, noble trait de ressemblance avec l'Église apostolique! Quand Roques marchait à la mort, à la descente du Fort au Palais, une voix retentit sur son passage : *Courage, mon cher frère, vous devez aller aujourd'hui comparaître devant Dieu!* Perspective redoutable pour les juges, mais consolante pour les victimes qui contemplaient d'avance « les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice habite ! » Ce fut le cas du pasteur Bénézet, exécuté la même année à Montpellier, et dont une complainte du désert a célébré la constance. Si, dans la crise suprême, en face du gibet, un de ces confesseurs venait à faillir, comme le ministre Molines, dit Fléchier, il se survivait tristement à lui-même, traînant partout sur la terre de France ou sur la terre étrangère, l'implacable remords d'une grâce obtenue au prix de ce que l'homme a de meilleur, sa foi et son Dieu!

JULES BONNET.

1. Son prénom était Jean. Il ne doit pas être confondu avec un forçat du même nom qui figure sur la liste des galères en 1753. Voir la note de Ch. Coquerel à ce sujet, *Histoire des Églises du désert*, t. II, p. 56.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES DE DIVERS A LA DUCHESSE DE FERRARE
1564-1572

On a raconté ici même (*Bull.* t. XXVII, p. 481) le retour de la duchesse de Ferrare en France (octobre 1560). Ses dernières années s'écoulèrent dans la pratique des plus hautes vertus, au château de Montargis, dont elle fit, selon la belle expression de Calvin, « l'Hôtel Dieu des pauvres persécutés. » Un collège, une Église dotés par ses libéralités, y entretenaient le goût de la piété et des saines études. C'est à cette époque de la vie de la duchesse que se rapportent les lettres suivantes conservées parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, et publiées ici pour la première fois, à l'exception de celle qui porte le n° VI. Une étude historique réservée au *Bulletin* montrera prochainement les rapports entre les châteaux de Montargis et de Châtillon.

I

A Madame la duchesse de Ferrare.

Salut par Jésus-Christ.

Madame, estans de retour les frères qu'avions envoyés vers Monseigneur de Montpensier, nous avons depesché le présent porteur partie pour vous présenter les lettres que Mons. vous escript, partie pour vous faire entendre ce qu'il luy a pleu respondre à nostres requestes, qui est en somme qu'il a remonstré au Roy aulchune choses sur les lieux par nous demandés, et le lieu de Sublennes par nous aussi refusé, afin d'en scavoir sa volonté. Mais cependant, madame, il nous tient par la exprès dans la même servitude qu'avons enduré tantost par l'espace de deux ans, n'ayans la liberté d'invocquer nostre Dieu. Et pour l'expérience du passé, malaisément pouvons nous espérer mieulx de ceste part, qui nous contrainct recourir à vostre bonté pour vous supplier très humblement prendre

de rechef nostre cause en main, et la manier de mesme affection qu'avez bien commencé, et s'il vous plait prendre tant de peine et nous faire tant d'honneur que d'en escripre à la Royne à ce que l'un des lieux par nous requis, ou Chargé ou Nagron, nous soit donné, sans plus nous ranvoier par devant Monseigneur le gouverneur, nous demeurerons pour j'amais obligés à prier Dieu,

Madame, pour vostre grandeur et prospérité,

D'Amboyse, le 22me jour de novembre 1564.

VOS TRÈS HUMBLES ET TRÈS OBÉISSANTS SERVITEURS DE L'ÉGLISE D'AMBOYSE.

(Orig. Fonds français, 8720, f° 17.)

II

A Madame Renée, duchesse de Ferrare,

à Montargis.

Madame, d'autant que nous ne faisons aucune doute que ne soyez bien advertie au rapport de plusieurs personnages dignes de foy quel est l'estat présent de ces païs bas, et combien est nécessaire en ce temps d'y travailler pour la gloire de Dieu, de laquelle vous estes toujours montrée fidèle et affectionnée garde en toute vostre maison, et patrone mémorable à tous ceux de dehors, davantage que la douceur et humanité qui vous est naturelle, accreue de tant de dons excellens qu'il a pleu au Seigneur vous communiquer pour la joye et édification des siens, nous est assez cogneue, nous avons pris ceste hardiesse de vous escrire les présentes pour supplier Vostre Excellence de nous faire ceste grâce, qui sera un très grand fruit et avantage de tout le pays, comme nous espérons que nostre frère et compagnon en l'œuvre du Seigneur M. Pierius[1] puisse par vostre moyen et avec vostre congé venir jusques icy, et nous aider à

1. Jean Perez, célèbre docteur et réfugié espagnol, occupé de la traduction des saints écrits. Il exerça le ministère à Genève et à Anvers. Une des lettres qui suit (n° VI) contient le récit de sa mort à Paris (oct. 1568).

poursuyvre cest œuvre qu'il a pleu à Dieu commencer de pardeça, et nous aussi communiquer avec luy et nous consoler au Seigneur. Car combien qu'aujourd'huy on trouve plusieurs gens savants auxquels tant de grâces ont esté départies par la bonté de Dieu, que nous ayons occasion de l'en remercier continuellement, cependant il y a beaucoup de raisons qui nous induisent à requérir de Vostre Excellence ce bien, et espérons quelles proficteront envers vous pour nous l'accorder d'autant plus liberalement ; singulièrement que nous désirons d'avoir un homme non seulement de savoir et d'autorité, mais aussi de conseil, qui par l'usage et expérience des choses passées, puisse nous aider et adresser les affaires à quelque meilleur advancement par la bénédiction du Seigneur, ce que nous congnoissons estre en luy de long temps, ainsi qu'il la montré du très grand besoing et nécessité des lieux ou il a esté en France. Joinct aussi qu'il est des sujets naturels du Roy auquel nous sommes, ce qui peut beaucoup servir tant pour le contentement et édification de ceste Église en laquelle il a esté cogneu de long temps avec très grand fruict, comme pour empescher les reproches scandales et calomnies desquelles les ennemis de la vérité s'arment ordinairement pour diffamer l'Évangile et blasphémer le nom sacré de Dieu, comme vous savez, Madame, et avez veu par tant d'exemples mesme de nostre temps. Ce qu'ayans considéré, nous nous sommes arrestés à ce poinct que de vous donner à entendre par lettres nostre desir et intention, espérans que, comme le S[gr] vous a faict la grace de long temps d'approuver par congnoissance vrayement royale et de vostre lignée une affection si sainte, aussi de présent que vous montrerez par effect en nostre endroict que ceste même affection n'est refroidie ni retardée par la distance des lieux ou autres empeschemens semblables, ains plus tôt accreue pour le regard de l'accroissement et avancement du règne de Dieu, lequel nous pryons, Madame, après avoir presenté à Vostre Excellence toute obéissance de la part de vos serviteurs, qu'il luy plaise vous accroistre de plus en plus en ses grâces, et aorner de sa bénédiction. Le mardy 28 mai 1566.

Vos très humbles et obéissans serviteurs.

LES MINISTRES DE L'ÉGLISE D'ANVERS.

(Orig. Fonds français, 8720, f° 17.)

III

A Madame
Madame la duchesse de Ferrare et de Chartres.

Madame, combien que la disposition des temps ait esté cause que je me suis gardé quelquefois de vous escrire, comme j'estime que Monsieur de Normandie m'aura faict ce bien de m'excuser vers vous, si est ce que je ne pense avoir laissé aulcune occasion de rendre mon debvoir de vous escrire de nos nouvelles, ne doubtant point que selon l'affection qu'il vous plaist porter à ceste Église, vous n'en ayez esté en soucy durant les bruicts qui ont couru. Et si mes lettres ne sont venues jusques à vous je n'en sauroys soupsonner aultres que ceulx qui font encores moindre difficulté, comme je croy, de retenir les paquets adressés à vous que d'ouvrir les vostres, combien que je m'assure qu'ils n'auront rien trouvé ès miens de ce qu'ils y cherchent. Cependant grâces à Dieu, nous sommes en très bon repos pour le présent. Quant à l'advenir Dieu le congnoist, sur la providence et protection duquel nous nous reposons par sa grâce, estans prests de porter ce qu'il luy plaira. Au reste, Madame, j'ay grand regret et de longtemps, de ce que je ne vous puis faire service en un si grand besoin, vous accommodant de quelque personne assez propre pour annoncer la parole de Dieu en vostre maison. Car encores que grâces à Dieu, vostre ville n'en soit desgarnie, si est ce qu'a bon droict vous en désirez un qui vous soit propre pour vos domestiques, estant les hommes naturellement si enclins à se desgouster de la doctrine de salut, et plus encore de l'usage et pratique d'icelle, que ceulx là mesmes qui en ont le meilleur appétit, ont besoin d'y estre conviés d'heure en heure pour le bien gouster et savourer. Or d'aultant que pour le présent je n'en sache aulcun en nostre disposition qui fut propre à soustenir une telle charge, mon advis seroit que les Églises de par delà y pourveussent, comme je crois qu'elles se mettront toujours en debvoir, laquelle brêche qu'ils se feront pour vous fournir, nous tacherons après de remparer, Dieu aydant. Et me desplait bien que je n'ay ni meilleur moyen ni conseil en cest endroit.

Pour la fin, madame, sachant le zèle que le Seigneur vous a donné pour l'avancement de son règne, je n'estime estre besoin de vous y presser beaucoup à ce qu'il vous plaise vous y employer à bon escient. Seulement puisque des menaces on en est venu à l'effect, et nul ne peult ignorer ce qu'on veoit se préparer ouvertement, je prie nostre Seigneur qu'il vous fasse la grâce de vous employer au double à prévenir ou pour le moins adoulcir le mal, estant assurée que le soin que vous en aurez et la peine que vous y prendrez, encores que devant les hommes l'effect ne s'en suyve, tel qu'il seroit à désirer, seront toutes fois agréables au Seigneur qui en aura souvenance au dernier jour.

Madame, je prie nostre bon Dieu et Père qu'il luy plaise octroyer bonne paix et tranquillité à ceulx la mesme qui la fuyent, et vous multipliant ses grâces, vous maintenir et conserver en sa saincte et digne garde. De Genève, ce premier d'aoust 1567.

Vostre très humble et très obeissant serviteur

Théodore de Besze.

(Orig. Fonds français, 3215.)

IV

A Madame la duchesse de Ferrare.

Madame, suivant la promesse que je vous feis à mon partement, de vous escripre l'estat tant de nostre Eglise que de mes affaires particulières, je vous envoye la présente pour vous advertir que, grâces à Dieu, j'exerce icy ma charge paisiblement. Nous oyons beaucoup de menaces, de divers endroits, mais nous espérons que Dieu nous maintiendra et qu'il dissipera les conseils de tous ceulx qui nous vouldroient empescher de servir à sa gloire, et à nostre vocation. Les affaires de la religion ont jusques icy heureusement succédé ès païs bas, et croy que Dieu nous donnera plus grande liberté si nous continuons à l'invocquer, recognoissans que toutes nos prospérités viennent de sa grâce, comme au rebours je ne doubte point qu'il ne nous chastie encore plus sévèrement qu'il n'ha faict jusques icy, si

nous oublions ses grâces, comme nous avons accoustumé, et persévérons à l'offenser, ainsy que nous avons faict par cy devant; car il ny a rien qui l'irrite tant, comme faict l'obstination des hommes, quant les adversités et maulx qu'il leur envoye ne leur servent non plus à les réduire et amander que ses faveurs et benedictions, ains qu'ils s'endursissent au battre, comme l'enclume et le fer. Ce qu'il nous convient de faire de présent, est que nous prions Dieu qu'il nous change par son esperit nos cueurs de pierre en cueurs de chair pour y escrire ses lois et sa saincte volunté, et qu'au surplus il modère la colère et la fureur de nos princes, les inclinant à suivre plus tost la raison en leurs conseils et délibérations que leurs cupidités et passions désordonnées. Il va un grand nombre de Français en Flandre, comme l'on dict, sans que les gouverneurs qui sont sur la frontière, les puissent aucunement empescher. Dieu par sa grace et sagesse pourvoiera à tout, lequel je supplie, madame, vouloir garder Votre Excellence, et vous donner en longue santé, l'entière et parfaiste félicité que je vous desire.

De Montévrin, ce 24 de juin 1568.

Vostre tres humble et tres obéissant serviteur

D'ESPINA [1].

Ma femme vous remercie très humblement du bien et de la souvenance que vous avez eu d'elle.

(Orig. Fonds français, 8708, f° 54.)

V

A Madame la duchesse de Ferrare.

Madame, combien que parmy beaucoup de dangers et de traverses ce bon Dieu nous ait fait subsister jusques à présent, toutesfois la condition du temps s'empirant de jour en jour et les choses s'acheminant à guerre ouverte, nous voions tout à clair la dissipation de

1. Jean de l'Espine, ancien moine augustin, devenu ministre de l'Église réformée. Il assista au Colloque de Poissy.

cette poure Eglise prochaine, aulcun danger bien éminent de nos personnes, tellement que nous avons recognu une providence de Dieu notable, en ce qu'il luy a pleu vous inspirer d'escrire en nostre faveur à monsieur le Gouverneur. Cependant, madame, nous pensons avoir une obligation si estroite à ceste Église, que jusques à ce qu'il y ait persécution ouverte, nous ne délibérons désemparer la ville, espérant que le seigneur des armées nous tiendra en sa protection, ou s'il luy plaist se servir de nous pour sceler de nostre sang sa vérité que nous annonçons, il nous fera grand honneur de nous appeler au rang de ses martirs. Or, madame, remerciant tres humblement Vostre Excellence du soin qu'il luy plaist avoir de nous, nous vous prierons de continuer en ceste bonne volonté, au cas mesmes que l'exercice nous fut défendu, ou que nos personnes fussent en danger. Nous vous recongnoissons comme une mère tutrice que Dieu a suscité à son Église, et en cela nous voions l'accomplissement de ce que dit Esaïe au 49e chapitre : Les princesses seront tes nourrices. Nous supplierons donc ce grand Dieu, madame, qu'avec la longue vie il ottroye tousjours à Vostre Excellence toute bénédiction et prospérité.

D'Orléans, ce 27 d'aoust 1568. — De Vostre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur au nom et pour tous ses compagnons ministres.

BEAUMONT.

(Orig. Fonds français, 8739, fo 129.)

VI

A Madame de Ferrare.

Grâce et paix par Jesu Christ.

Madame, suivant le commandement que Vostre Excellence m'avoit faict, tout incontinent que j'arrivay en ceste ville de Paris, j'allay au logis de monsieur Pierius, lequel je trouvay si extrêmement malade que à une heure après minuict il rendit son esprit entre les mains du Seigneur, avec telle asseurance de son salut, que tous les assistans avons occasion de glorifier le Seigneur et en édifier nostre

foy, d'autant qu'en sa mort nous avons veu une certaine vérification de la victoire que nostre Rédempteur Jésus gaigna contre la mort.

Au reste (madame) tout ainsi que ce bon personage vous a esté fidèle serviteur en sa vie, il ne s'est pas oublié de faire son debvoir mesmes à l'heure de la mort, lequel me dist ces dernières parolles, qu'il vous supplioit tres humblement que ce fust vostre bon plaisir d'estre son héritière et testamentaire, afin que par vostre commandement son entreprinse tant souhaittée en son vivant, fust accomplie apres sa mort : *à scavoir l'impression du nouveau testament en espaignol, et quelques autres petits traittés*; à quoy faire il souhaitteroit que ses livres, meubles et l'argent, que par la libéralité de Vostre Excellence luy estoit desjà assigné pour la fin de ceste année, fut employé en la ditte impression, lequel argent nonobstant le commandement de vostre lettre, n'estoit pas encores emprunté, d'autant qu'il l'avoit desdié pour payer les chirurgiens. Il avoit baillé charge de faire quelque petite provision de bled et vin pour son retour. Il souhaittoit que ce fut le bon plaisir de Vostre Excellence, que cela s'emploiast pour la nourriture de ces deux personages espaignols qu'il tenoit en sa compagnie, vous suppliant tres humblement n'avoir point esgard au peu de moyen qu'ils ont pour vous faire service, mais que Vostre Excellence considère qu'ils sont estrangers, destitués de tout moyen et faveur en ce royaume, et que leur pérégrinacion est pour une si bonne et si juste cause, a scavoir pour suivre le pur et vrai service de Dieu. D'advantaige, madame, vous les obligerez à vous faire très humble service.

Touchant à mon voyage, je pense partir d'icy, avec l'aide de Dieu, à la fin de ceste sepmaine, en la compaignie de quelques marchans qui de leur grace me font part de leur chariot. Pendant les jours de mon partement Vostre Excellence pourra aviser si je luy pourray icy ou ailleurs faire très humble service, ce que attendant je vous présenteray mes très humbles recommandations et service à Vostre Excellence, priant nostre bon Dieu,

Madame, vous augmenter les dons et grâces de son S. Esprit pour servir à sa gloire.

De Paris, ce dimanche, 20 d'octobre 1568.

Très affectionné à vous faire très humble service. BELLERIVE[1].

(Orig. Fonds français, 8730.)

1. Ancien pasteur de Bergerac, au service de la duchesse de Ferrare.

VII

A Madame la duchesse de Ferrare.

Madame, pour en tant qu'en nous est satisfaire au singulier désir et affection que vous avez de retenir près de vous et pour le service de Vostre Eglise Mons[r] de l'Espine nostre frère, selon que l'exprimez par les lettres qu'il vous a pleu nous escripre, et ayant esgard aux remonstrances que nous faites de tant de bien et bons offices qu'en général avez de tout temps faits à l'Église de Dieu, et en particulier aux pauvres fideles de Paris et des euvirons, nous avons esté d'advis que le dit sieur de l'Espine se trouvast vers vous, afin que puissiez encores pour quelque espace de temps jouir de sa présence et de ses labeurs, et luy avons donné la présente pour vous faire entendre, madame, qu'aiant d'aultre part ouy la juste et raisonnable demande que font tous ceux de nostre religion demeurans à Paris qui desirent retirer près deulx le dict de l'Espine, comme estant l'un de leurs propres pasteurs, et le mectre en certain lieu suivant l'edict du Roy, où ils le pourront souvent et commodément revoir et ouyr, pour estre instruits et consolés par luy en l'estat misérable où il sont maintenant, nous avons néantmoins donné conseil à ceux qui nous ont declairé leur désir et intention, de le vous laisser encores pour quelque temps, pendant lequel puissiez avoir loysir et commodité de faire élection de quelque bon personnaige qui vous soit agreable pour luy succéder. Or pource que nous estimons, madame, que volontiers ils suivront ce conseil pour l'asseurance et confiance qu'ils ont en vostre bonté, que permettrez quils puissent d'icy a quelque temps avoir l'accomplissement de leur sainct désir; d'aultant aussi que M. de l'Espine vous pourra bien au long exposer ce qui s'est traicté entre nous touchant sa personne et monstrer nostre advis par escript, dont aussy nous vous escriprons cy après plus amplement, espérant que prendrez en bonne part et donnerez lieu à ses remonstrances et aux nostres, nous ne faisons la présente plus longue, sinon pour vous presenter nostre très humble service en tous endroits et prier Dieu vous donner,

Madame, en parfaicte santé très longue et très heureuse vie.

A Chartres, ce 22[e] jour de may 1571.

Vos très humbles et très affectionnés serviteurs, les pasteurs et anciens assemblés au calloque de Beauvoisis.

L. Cappel, au nom de tous.

(Orig. Fonds français, 8737, f° 80.)

VIII

A Madame la duchesse de Ferrare.

Madame, je croi que Vostre Excellence entend journelement les fascheries qu'on fait à ceux qui d'Orleans viennent icy pour ouir la parole de Dieu. Ce qui m'a empesché d'aultant mesme que je suis seul, de faire voiage jusques à maintenant, car si par les assiduèles occupations le moien ne m'en eust esté retranché, je n'eusse tant mis à aller à Montargis, pour me représenter devant Vostre Excellence, puisqu'elle me fait cest honneur de le désirer et le me commander. Surtout ai je eu grand regret de n'avoir peu visiter Vostre Excellence, lorsqu'elle estoit indisposée, pour ce qu'en ce mesme temps je fus saisi d'une cholique qui me resserrast quelques jours à la maison. Maintenant il nous semble que le Seigneur nostre Dieu nous regarde d'un meilleur œil, et veult sur ce printemps faire reverdir l'estat de nostre Eglise qui estoit comme tout mort. Car il a pleu à la Majesté de nostre Roy faire tant de commandemens et si exprès à ceulx d'Orleans, de nous laisser paisiblement en ce lieu jouir de l'exercice de nostre religion, que ce peuple tant séditieux commence un peu à s'aprivoiser, de sorte que nous avons fait la Cène par deux dimanches, en bien grande compagnie, et espère que desormais les lundis je pourray quelquefois aller à Montargis, pour vous rendre le très humble service que je vous dois, priant ce grand Dieu,

Madame, que vous fortifiant journèlement en toute force corporèle et spirituèle, il vous maintienne en longue et très heureuse vie.

De L'Isle les Orleans, ce 15 août 1572.

De Vostre Excellence le très humble et très obéissant serviteur

D. Toussain.

(Orig. Fonds français, 8739, f° 184.)

MÉLANGES

LE JEUNE DE 1681

L'Église réformée de France, telle que l'avait reconnue et constituée l'Édit de Nantes, touchait à ses derniers jours. D'année en année les coups de la persécution l'avaient plus lourdement frappée. Si dès la signature, par Henri IV, de l'acte de pacification et de justice on s'était efforcé d'en retarder l'enregistrement, d'en altérer le texte primitif, d'en restreindre les clauses, si le protestantisme avait perdu sous Louis XIII toute garantie, toute puissance matérielle au sein de l'État, sous Louis XIV on en était bientôt venu, non seulement à manquer aux promesses les plus solennelles, mais à travailler ouvertement, par tous les moyens, à la destruction complète de l'*hérésie*, à la soi-disant « unification de la foi. » Plus le pouvoir du *grand roi* s'affermit sans conteste, plus son prestige rayonne de toutes parts, et moins il garde de ménagements avec ceux de ses sujets qui se permettent de ne pas croire de la même manière que lui. Il ne s'agit plus de torturer la lettre de l'Édit de Nantes pour en violer l'esprit; les décrets se suivent et se multiplient sans qu'on songe à les justifier, interdisant aux réformés les carrières libérales où ils se sont distingués, s'emparant de leurs enfants, et surtout dispersant leurs pasteurs et renversant leurs temples. Cette histoire est connue, et de nouveaux documents viennent sans cesse en accentuer les détails; mais qui se lasserait de contempler en regard de la savante et infatigable œuvre des destructeurs, l'invincible patience, l'héroïque fidélité des victimes ?

Que fait l'Église dans ces heures de plus en plus ténébreuses ? Elle n'hésite point à s'incliner sous la main de Dieu, à voir cette main même dans les douleurs qui l'accablent, afin d'avoir le courage de les mieux supporter; à les considérer comme un sujet de deuil assurément, mais surtout d'humiliation profonde, d'en chercher la cause dans ses propres défaillances, ses chutes, son manque de

zèle et d'élan, et à espérer, sans se décourager jamais, en Celui-là seul qui peut changer les cœurs et calmer les flots de la menaçante tempête.

Les actes synodaux, trop rares, qui nous aient été conservés à la date de ces dernières années de lutte et d'espérance, portent les nombreux reflets de ces pieux sentiments. Sauf les suprêmes remontrances du synode d'Uzès, pas une récrimination ne se fait entendre : on continuera à prier pour le monarque et pour ses succès — (ne le firent-ils pas au désert même ces confesseurs sous la croix ?) — on célébrera des actions de grâces pour la naissance du duc de Bourgogne... mais c'est auprès du Roi des rois qu'on cherchera un refuge. De là ces exhortations pressantes à se tourner vers Lui, à vivre d'une vie nouvelle ; de là ces prescriptions de jeûnes solennels destinés à apaiser son trop juste courroux.

C'est ainsi que nous lisons dans les procès-verbaux du Synode provincial de Jonzac, 1678 : « La Compagnie, extraordinairement affligée des divers malheurs qui menacent de toutes parts nos Églises, mais plus affligée encore de voir que les cœurs des hommes deviennent insensibles à la vue de tous les terribles jugements qui nous pendent sur la tête et que nous ressentons déjà, ne peut assez déplorer un endurcissement si criminel et si funeste, craignant avec justice que Dieu, lassé de supporter notre longue impénitence, ne frappe enfin le dernier coup et ne nous ôte son chandelier d'or dont nous méprisons si indignement la sainte lumière. C'est pourquoi, pour tâcher de prévenir ce dernier malheur et pour détourner, s'il y a moyen, l'affreuse tempête dont toutes nos Églises sont menacées, à cause de nos péchés, elle ordonne à tous les ministres et à tous les Consistoires de sa dépendance : Premièrement de se « réformer sérieusement eux-mêmes pour être en bon exemple aux troupeaux que Dieu a commis à leur soin. Secondement de travailler avec une entière application à la réformation de leurs frères, enjoignant à tous les ministres en particulier d'exhorter puissamment et extraordinairement leurs églises par quatre dimanches consécutifs à toutes les humiliations d'un sérieux amendement, à affliger leurs âmes devant Dieu, à renoncer à tous les péchés qui ont excité cet orage, à se servir soigneusement de tous les moyens que Dieu nous marque en sa parole pour mortifier la chair et ses convoitises, à vaquer particulièrement à l'exercice de

la prière, à recourir fréquemment au secours d'un saint jeûne, à se répandre en aumônes et à produire avec exactitude tous les autres fruits d'une sincère repentance. Et sera le présent acte lu dans toutes les Églises du Synode. »

L'exhortation du Synode de Vallon, en 1681, forme un long et éloquent commentaire de ces pensées, et demande aux fidèles qu'ils se jugent eux-mêmes, afin de ne pas être jugés « mais que ce bon Dieu, fléchi par notre repentance, change de courage et renouvelle nos jours. »

De même l'année suivante le Synode provincial de Bourgogne, d'Is-sur-Tille, craignant « que la patience lassée de Dieu ne se convertisse en fureur, et qu'au lieu que jusques à présent il ne nous a châtié que de verges d'hommes, mais n'a point retiré de nous sa grâce et sa bonté, il ne nous frappe de cette verge de fer dont il brise les méchants comme des vaisseaux de terre... pour éviter un si grand malheur et pour détourner ces jugements épouvantables, exhorte toutes les églises de la province à s'humilier par un jour de jeûne le dimanche avant la Pentecôte. »

Le Synode de Normandie se réunit à Quevilly, du 2 au 5 septembre 1682, dans des circonstances exceptionnellement graves. L'année qui se terminait avait encore vu se fermer des temples, bannir et exiler des pasteurs. En 1675 cinquante-trois églises figuraient au Synode de la province; il n'y en a plus que trente-cinq, dont neuf de fief; Bayeux, Pont-l'Évêque, Sainte-mère Église, Honfleur, ont disparu. Pontorson n'envoie ni ministre ni ancien « à cause de sa faiblesse. » La compagnie doit s'occuper de pourvoir les ministres de Sainte-Norine, de Fresne, d'Ougerville, dont les exercices ont été condamnés; » elle ne peut refuser, « quoique avec douleur », aux pasteurs obligés de se retirer de la province, la permission de « s'attacher où la Providence de Dieu les adressera. » L'un d'eux, le sieur de la Conseillère, reçoit d'elle des témoignages de regrets d'autant plus accentués, qu'il est offert en sacrifice aux rancunes de la population catholique d'Alençon, dont l'émeute au dernier jour de jeûne a failli amener la destruction de cette Église (*Bull. VIII*). Comme par un reste d'espérance, la compagnie décide l'envoi du sieur de Grandchamp à la Mésangère « aussitôt qu'il aura plu au roi de rétablir ledit exercice. »

Ce n'était cependant pas encore assez de tristesses; on envenime

l'aiguillon. Le commissaire catholique, revenant sur les actes du Synode précédent, déclare « avoir ordre de faire rayer le mot de *pasteur* des lieux où il se trouve employé, et de faire ajouter au mot de ministre les termes de la R. P. R. » La touchante et si évangélique dénomination de pasteur doit devenir le privilége exclusif des catholiques. On obéit. Il demande alors qu'on raye le mot d'Église, ou qu'on ajoute chaque fois le terme de P. R. Le Synode, à la place d'Église, écrit Consistoire ou troupeau, et avant de se séparer, il désigne la ville de Caen comme lieu de réunion de la prochaine assemblée. Elle ne devait jamais avoir lieu, et nous considérons l'exhortation au jeûne solennel que nous insérons ici en son entier comme un des derniers actes collectifs de l'Église réformée de la province de Normandie. On peut l'attribuer avec assez de vraisemblance à Élie Benoît, le célèbre auteur de l'histoire de l'Édit de Nantes. Il remplissait au Synode de Quevilly les fonctions de secrétaire, et était précisément celui qui, lors de la célébration du jeûne de 1681, avait opposé le calme et la sérénité de la prière à l'agression furieuse des catholiques d'Alençon.

« La compagnie, voyant que la main de Dieu est toujours pesante sur nous, et qu'elle frappe tous les jours quelque nouveau coup sur nos troupeaux affligés, a reconnu avec douleur que cette redoutable colère était allumée par la continuation de nos péchés ; elle a mesme remarqué avec déplaisir que les cœurs ne sont point touchés de ces chatimens, et que les vices qui regnoient partout ci-devant sont encore devenus plus communs et prennent partout de nouvelles forces. C'est pourquoy elle a résolu de courir au remede pendant que Dieu nous tient encore la porte de la repentance ouverte, affin d'apaiser son indignation par les fruits d'une profonde humiliation et d'un amendement véritable. Elle ordonne donc qu'il sera célébré un jeune solennel dans tous les troupeaux de cette province le jour de la Toussaints, premier jour de novembre de la présente année. Et parce que jusqu'à présent ces exercices n'ont pas produit tout l'effet que nous en aurions pu attendre, ce qui est une preuve certaine que le cœur n'a pas eu de part à ces actions, et que le corps a jeûné sans que la conscience ait été purifiée, elle exhorte les troupeaux en général, et chacun en particulier, à célébrer cette solennité d'une manière plus humble et plus sérieuse que jamais, et à penser surtout à briser les cœurs et à les offrir à Dieu contrits et

abattus par le sentiment de leurs péchés pour désarmer la main de sa justice et en faire tomber les verges dont il nous frappe. Et afin que chacun y apporte une plus meure préparation, les ministres y disposeront leurs peuples par des actions extraordinaires et convenables à ce dessein, les derniers jours d'exercice qui précéderont celuy qui est prescrit pour ces marques publiques de repentance. »

(*Arch. nat.*, II, 258.)

Près de deux siècles se sont écoulés depuis. Presque jour pour jour nos églises sont conviées, elles aussi, à s'unir dans une solennité religieuse. Aux jeûnes des jours d'épreuve succèdent les actions de grâces de la fête de la Réformation. Ah ! sans doute, les enfants de la famille protestante de France seront tous émus en songeant à la différence que ces deux siècles ont amenée. La *verge de Dieu* est remplacée par ses bénédictions et ses grâces nouvelles, et nous serions tentés de nous demander ce que nous avons fait pour les mériter, si notre présent y répond, et comment nous préparons notre avenir réservé, peut-être, à des épreuves nouvelles. Reportons-nous ensemble vers nos grands souvenirs huguenots, recueillons-en les leçons fécondes, et qu'il nous soit donné à notre tour, selon les paroles des ancêtres, « de célébrer cette solennité d'une manière plus humble et plus sérieuse que jamais..; d'y apporter une plus mûre préparation..; et de demander à Dieu « de renouveler nos jours, comme il a fait anciennement; de faire apparaître son cœur sur nous et sa gloire sur nos enfants. »

F. de S.

ACTES RETROUVÉS

DE TROIS SYNODES PROVINCIAUX DU BÉARN

1670, 1671 et 1681.

Nous nous empressons d'annoncer l'heureuse découverte qui a été faite des procès-verbaux de ces synodes béarnais par M. L. Soulice, bibliothécaire-archiviste de la ville de Pau. Il vient de les publier

dans le *Bulletin de la société des sciences, lettres et arts de Pau*, 2e série, t. IX, Pau, 1880, p. 173-260.

Les documents de ce genre sont d'une extrême rareté et ils n'en sont que plus précieux. Avant cette trouvaille, on ne connaissait que les actes du synode tenu à Pontacq en 1676 : ces actes sont conservés dans le tome XXXII de la collection Coquerel, à la bibliothèque de la Société de l'histoire du protestantisme français. Et pourtant, chaque année, depuis 1563, il se tenait en Béarn une assemblée synodale, on le sait, et l'on peut en retrouver la trace dans les historiens : M. Soulice nous en donne la liste chronologique (p. 175-181). La récente découverte porte donc à quatre les épaves de cette nature qui ont été sauvées du naufrage.

Lorsque les églises du Béarn furent réunies à celles de France, réunion proposée au synode de Charenton, en 1631, et effectuée au synode d'Alençon, en 1637, les synodes béarnais devinrent de simples synodes provinciaux, de nationaux qu'ils avaient été jusque-là. Mais comme les synodes nationaux furent supprimés par le bon plaisir de Louis XIV, en 1659, les synodes provinciaux furent, depuis cette époque néfaste, les seules assemblées souveraines et leur importance reste entière. Avec les protocoles officiels de ces diverses réunions annuelles, on pourrait donc reconstruire l'histoire de ces églises, si ces protocoles avaient été conservés. Raison de plus de saluer avec reconnaissance ceux des trois synodes que M. Soulice vient de livrer à la publicité. Il y a là une foule de faits, de noms propres de pasteurs, d'anciens et d'églises qui sont d'un intérêt capital. Nous voudrions signaler dans une rapide revue ce qui nous a le plus frappé dans les procès-verbaux retrouvés.

Le synode de 1670 se tint à Garlin du 10 au 19 juin. Modérateur, Brunet, ministre de Morlas ; adjoint, Majendie, ministre d'Orthez ; secrétaires, J. Laforcade, ministre de Bordères et Vignau, ancien d'Oloron : commissaire du roi, le baron de Viven.

Dans ce synode, comme dans les deux autres, nous remarquons qu'un grand nombre de pasteurs avaient beaucoup de peine à se faire payer par leur église respective le modeste traitement qu'on leur avait promis. L'assemblée use parfois de rigueur envers « les particuliers qui seront en retardement », les menaçant de suspension de la cène si, au délai qu'elle fixe, ils n'ont pas acquitté leur cotisation (art. 29).

Faudrait-il conclure de là que le zèle avait faibli chez les fidèles à

l'endroit de leurs conducteurs spirituels ? Nous ne le croyons point. Il y avait plutôt chez eux impuissance à s'acquitter de cette dette sacrée. La gêne était générale dans ces pauvres églises par suite des tracasseries de toute sorte qu'elles avaient à supporter, et aussi parce qu'elles devaient entretenir à grands frais des députés à la cour pour plaider leur cause et empêcher une trop rapide destruction. Nous sommes à une époque où les édits restrictifs vont se multipliant, jusqu'au moment où l'édit révocatoire viendra couronner l'œuvre de proscription.

Comme le culte public avait été interdit par l'édit de 1668 dans les cinq sixièmes des églises (cent trois sur cent vingt-trois), et que « les fidelles n'étaient pas toujours en estat de pouvoir aller dans les lieux d'exercice », il est décidé (art. 13) « que les mariages seront bénitz non seulement aux jours de prédications, mais aussi aux jours qu'il n'y aura que des prières publiques, pourveu que cela se face aux heures ordinaires et accostumées. » C'était une dérogation à la discipline, mais dérogation nécessaire.

Le ministre de Castillon, nommé Benoît, est « suspendu du saint ministère pour un an » à cause de ses « déportemens, vie et mœurs ». Une enquête avait prouvé qu'il s'enivrait parfois dans les tavernes « en compagnie de divers paisans » (art. 31 et 32 et notes II et III). La discipline était sans pitié à cet égard et elle avait raison. Comment garder, alors surtout, des profanateurs dans le sanctuaire ?

L'article 59 est à l'adresse des pasteurs qui se permettaient de tourner la pile de leurs sermons en changeant simplement de texte. Les auditeurs affluaient, toujours les mêmes, et ils n'aimaient point les plats réchauffés. L'arrêt est significatif, et le moyen de contrôle indiqué est assez curieux.

« Sur la proposition qui a été faite que bien souvent il y a des ministres qui prennent des textes parallèles pour les expliquer en des termes qui approchent de ceux dont ils se sont servis autrefois dans leurs actions, ce qui ne revient pas à l'édification des fidèles, comme aussy qu'il y en a d'autres qui ne font qu'une seule action la sepmaine, quoiqu'ils en puissent facilement faire davantage, il a été arresté par l'assemblée que pour aller au devant des plaintes qui pourroient estre faites, tous les ministres seront obligés après leur action d'écrire en un cayer les textes qu'ils auront pris, lequel

ils fairont signer par un des diacres ou ancien pour être porté chaque année au synode où il sera procédé à l'examen et censures convenables contre ceux qni n'auront pas fait leur devoir. »

Le synode de 1671 se tint à Orthez, du 18 au 28 février. Modérateur, Casamajor, ministre d'Oloron; adjoint, Arrigrand, ministre de Maslacq; secrétaires, de Laplacette et Vignau, ministre et ancien de Nay; député du roi, Herrere, seigneur de Baure.

L'article 18 enjoint aux pasteurs de faire des visites de paroisse, « non seulement pour consoller les malades, mais encore pour travailler à l'édification de ceux qui se portent bien. » Les consistoires leur marqueront le nombre de visites qu'ils doivent faire et en rendront compte au synode.

Trois étudiants en théologie furent admis, sur leur demande, au saint ministère après un sérieux examen : Philippe Faget, de Salies; Jacques de Basin, d'Orthez, et Josué de Médalon, de Pau. Un ancien de Sauveterre, ayant charge des fidèles d'Aspis, Abiten, Atoz et Oraz, demanda le ministère de Faget, et les pasteurs Rival, de Salies, et de Trepsac, de la Bastide, furent désignés pour lui imposer les mains dans l'église de Sauveterre (art. 42).

Le sieur d'Auture, député des églises du Béarn, ayant obtenu un jugement définitif des affaires de ces églises et s'étant ensuite retiré de la cour en province, se présenta à la Compagnie, remit les comptes de sa gestion et fut payé de ses dépenses, avec remerciement. Sa députation avait commencé le 10 janvier 1664. Il était donc resté sept ans à la cour. Il recut 17,765 livres 7 sols 6 deniers (art. 44).

Un jeûne public fut ordonné pour le jeudi avant Pâques, « la collere de Dieu paroissant toujours allumée contre ses enfans et Satan faisant tous les jours de nouveaux effortz pour étendre et affermir son empire » (art. 54). Comme les autres églises réformées de France, celles du Béarn se voyant abandonnées des hommes et persécutées par le pouvoir, criaient à Dieu pour obtenir son secours.

Le synode de 1681 se tient à Garlin, du 25 juin au 4 juillet. Modérateur, Casamajor, ministre d'Oloron; adjoint, Rival, ministre de Salies; secrétaires, de Laforcade, ministre de Garlin, et d'Agocix, ancien de Pau; député du roi, le baron de Viven.

La persécution sévit plus terrible, et deux jeûnes sont ordonnés, le 27 novembre de cette année 1681 et le vendredi avant la Pâques de 1682, « pour nous humilier, est-il dit, extraordinairement devant

Dieu et prévenir ses jugements par une vraye et sérieuse repentance » (art. 45).

La chambre mi-partie de Languedoc qui s'était tenue à l'Isle (d'Alby) d'abord, puis à Castres, à Béziers, enfin à Castelnaudary, avait été supprimée par édit du 4 juillet 1679. Mais les réformés, qui avaient plus que jamais à se protéger contre les ressentiments des officiers de justice et l'excitation des esprits à l'occasion de la religion, ne pouvaient prendre leur parti de cette suppression ; ils refusaient de reconnaître la juridiction du parlement de l'impartialité duquel ils se méfiaient, et ils réclamaient encore l'exécution des édits, déclarations et arrêts de Sa Majesté, qui attribuaient la juridiction des affaires protestantes au gouvernement du roi. Voici la décision qui fut prise à ce sujet (art. 18).

« Sur les plaintes qui ont esté faites à la Compagnie par plusieurs anciens des églises de cette province que le parlement, nonobstant les défenses si souvent à lui réitérées par Sa Majesté de prendre aucune connaissance des affaires concernant nostre religion, qui a esté renvoyée à nos seigneurs le gouverneur lieutenant général de la province et intendant, l'un en absence de l'autre, neantmoins led. parlement ne cesse de contrevenir et force mesme quelques fois des particuliers à souffrir leur juridiction par des intimidations et menasse de les perdre en cas qu'ils persistent dans leur déclinatoire ; ce qui est directement contre les ordres de Sa Majesté qui a deffendu aud. parlement, leur partie formelle, de conoistre de leurs affaires. La Compagnie exhorte tous les consistoires et particuliers de lad. religio[n] de cette province de s'adresser aux d. seigneurs commissaires pou[r] l'exécution des édits, déclarations et arrestz de Sa Majesté ; à quo[i] les députés du synode travailleront en tout ce qui dépendra de leu[r] fonction. » — Voyez aussi art. 28.

Quatre proposants furent examinés par ce synode et promus au m[i]nistère évangélique : Camou de la Bastide, Sarthou de Morlas, Bo[n] de Pontacq et Brun de Nay. Comme d'habitude, ils ne devaient rec[e]voir l'imposition des mains que lorsqu'ils seraient appelés à desserv[ir] des églises (art. 27).

Malgré les malheurs des temps, la discipline n'avait pas fléchi p[ar] rapport aux mariages mixtes; ils étaient absolument interdi[ts]. Nous voyons un exemple de cette sévérité à l'article 40. — Anne [de] Cornau et Suzanne de Balenci, sa fille, de Salies, avaient été co[...]

damnées par le consistoire de cette église à faire réparation publique dans le temple, pour avoir passé ou laissé passer contrat de mariage « avec un homme de contraire religion ». Le contrat cependant avait été rompu, et la demoiselle avait épousé un protestant. Mais la faute avait été commise et il fallait la réparer. Ces dames firent appel devant le synode; et tout bien examiné, celui-ci « déclarant le jugement du consistoire conforme à la Discipline et blasmant la conduite de lad. mère et fille, et usant d'indulgence envers elles, a résolu qu'elles feront leur réparation devant le consistoire, » au lieu de la faire devant l'église assemblée.

Le synode toutefois ne fit pas une obligation, comme le voulait la Discipline, de baptiser les enfants dans les assemblées publiques des temples et non ailleurs. Il se faisait opportuniste par force.

Art. 40 *bis*. — « Les ministres exhorteront les fidelles commis à leurs soins à prendre toutes les précautions possibles pour empêcher que leurs enfants soyent ondoyés, et en cas de danger de mort (de nécessité) les ministres ne feront aucune difficulté de les baptiser en tout lieu, dans les temples et dans les maisons particulières. »

Tels sont les articles qui m'ont paru les plus importants dans les actes de ces trois synodes béarnais. Nous renvoyons pour le reste au *Bulletin* de Pau susmentionné.

CHARLES DARDIER.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DES SOUFFRANCES DU BIENHEUREUX MARTYR M. LOUIS DE MAROLLES, CONSEILLER DU ROI, RECEVEUR DES CONSIGNATIONS AU BAILLIAGE DE SAINTE-MENEHOULD EN CHAMPAGNE. In-12 de 163 pages. Berlin MDCC.

J'ai entre les mains un de ces volumes que l'on ne peut ouvrir sans respect ni lire sans émotion, véritables joyaux de notre litté-

rature réformée où l'art s'efface pour laisser parler l'âme seule dans la sainteté de ses douleurs et la sublimité de ses sacrifices; héroïsme bien supérieur à celui des champs de bataille, et qui serait demeuré inconnu aux contemporains du grand roi, s'il n'eût pris soin d'en attiser la flamme au foyer dévasté de Port-Royal et de la réforme. Autre pourtant est la vertu qui se déploie au fond des cloîtres, autre celle qui se déroule sur le banc des galères, purifié par la vertu des martyrs, et qui arrache ce cri d'admiration à un éloquent historien : « Oh! noble société que celle des galères! Il semble que toute vertu s'y fût réfugiée! Obscur ailleurs, Dieu était là visible. C'est là qu'il eût fallu amener toute la terre [1]! »

Louis de Marolles est un de ces témoins, et le livre qui nous initie à ses épreuves, un exemplaire rarissime offert à notre Société, par M. le pasteur Gagnebin, inaugurerait dignement une bibliothèque spirituelle des confesseurs de la foi réformée, où les mémoires d'Élie Neau, d'Et. Serres, de Bion, de Marteilhe, de Blanche Gamond occuperaient une belle place. C'est un petit in-12, publié à Berlin, en 1700, avec une épître dédicatoire d'un des fils du martyr au grand pensionnaire Heinsius, l'ami de Guillaume d'Orange, le protecteur des réfugiés : « Un ami de mon père, y est-il dit, à qui j'ai communiqué des lettres de sa propre main, a voulu prendre la peine de mettre en ordre le récit de ses souffrances et le martyre dont il a plu à Dieu de le couronner. Je prends la liberté, monsieur, de vous le présenter, et j'espère que vous ne le trouverez pas mauvais. On a cru que l'histoire de tant de maux et de peines que la violence la plus cruelle a pu inventer pour triompher de sa foi et de sa constance, pourrait servir à fortifier ceux qui sont persécutés pour la vérité, et à réveiller ceux qui se négligent dans l'exercice de la vérité. On m'a aussi fait concevoir que l'histoire d'un martyr qui a fait tant de bruit dans le monde (si je l'ose dire sans vanité), ne pouvait être mieux présentée qu'au premier ministre d'une république autant charitable que puissante, laquelle soutient la vie de tant de milliers de personnes qui ont tout abandonné pour conserver à Dieu la fidélité qu'ils lui doivent... »

Quel était l'homme dont les mémoires ainsi dédiés au premier magistrat d'une république devaient avoir un durable retentissement

1. Michelet, *Histoire de France*, t. XIV, p. 351.

dans le monde du refuge? Louis de Marolles, né en 1629, dans une famille de robe, très distinguée, de la Champagne, conseiller du roi et receveur des consignations à Sainte-Menehould, eût été l'ornement d'une académie, si l'inique législation du temps ne l'en eût écarté : disciple éminent de Descartes, mathématicien profond, il excellait à résoudre les problèmes les plus difficiles, et on a de lui un traité manuscrit d'algèbre qui lui fait grand honneur. Il y a quelque chose de Pascal dans ce huguenot nourri de la science du siècle, et s'inclinant devant une vérité supérieure à celles qui ne se fondent que sur le raisonnement. La révocation de l'édit de Nantes le surprit au milieu de ses paisibles études, de ses doctes correspondances, associées aux plus rares vertus, et le trouva prêt à souffrir. Sa première pensée fut de quitter le royaume où il ne pouvait professer librement sa croyance. Établi à Lixim, avec sa femme, Marie Commeret, fille d'un magistrat de Sedan, et ses quatre enfants, il fut arrêté à quelques lieues de la frontière, le second dimanche de décembre 1685, et conduit dans les prisons de Strasbourg, où les jésuites n'épargnèrent rien pour le convertir, mais sans succès. Un mot aurait suffi à Louis de Marolles pour être libéré, sans abjurer sa foi. Il n'avait qu'à dire qu'il se rendait à Strasbourg, lors de son arrestation sur les terres du royaume. Mais il avoua, sans détour, son dessein. Son sort était dès lors facile à prévoir, car il était également interdit aux protestants, par la plus monstrueuse des tyrannies, de garder leur foi sur la terre de France ou d'aller la professer sur la terre étrangère.

La captivité de Louis de Marolles à Strasbourg dura quelques semaines. Le 17 janvier 1686, il fut transféré à Châlons, où son procès s'instruisit rapidement, et le 9 mars on lui donna lecture de la sentence qui le condamnait aux galères perpétuelles pour avoir violé l'édit du roi en tentant de sortir du royaume. Un appel au Parlement de Paris allait donner plus d'éclat à son témoignage. Ici s'ouvre la correspondance qui, commencée à la Tournelle et poursuivie aux galères de Marseille, durant près de six ans, nous initie aux sentiments de ce juste dont une loi barbare fit un forçat, sans qu'il se soit départi un seul jour de la douceur, de la constance et de la sérénité qui sont l'apanage des martyrs. L'historien de Louis de Marolles prend soin de nous avertir (p. 51) qu'*on a toutes ses lettres écrites de sa main, qu'on ne donnera pas au public, parce qu'il ne*

faudroit faire un volume; heureuse nécessité qu'on subirait avec joie pour récompenser en entier ce trésor de foi, de vertu, de saintes espérances qui constitue l'héritage du confesseur réformé !

C'est de la Tournelle qu'il écrit le 16 mai 1686 : « Je fus mis dans un cachot noir de la Conciergerie où j'ai été deux mois enterré. Dès le lendemain de mon arrivée, je fus présenté deux fois à M. le procureur général dans une chambre du concierge. Je répondis à tout ce qu'il me dit ce que Jésus-Christ m'inspiroit de répondre selon ses promesses. Il me visita encore une fois et me rendit ce témoignage *qu'il étoit rare de voir faire pour l'erreur, ce que peut être pas un d'eux ne feroit pour la vérité.* Peu après M. le président me fit tirer du cachot de la manière du monde la plus honnête. Quand je fus dans la chambre où il m'attendoit, il fit sortir toute sa suite et m'honora, tête à tête, de son entretien durant deux heures.

» Il me témoigna beaucoup de bonté et d'envie de me servir, et sitôt qu'il fut sorti, il rejoignit sa compagnie, et dit (à ce que me rapporte un de mes amis qui étoit présent) je viens d'entretenir un homme de bien. *Ce ne sont là que des paroles, mais encore consolent-elles.* J'ai reçu aussi beaucoup de marques de bonté de M. de Mesmes, président de la Tournelle. Il me parla à l'entrée du cachot, et après quelque entretien, il me dit que c'étoit avec douleur qu'il me voyoit là, qu'il me souhaitoit une légère maladie pour avoir occasion de m'en tirer et de me faire mettre dans l'infirmerie ; que toutes les fois que je voudrois lui parler, je n'aurois qu'à le dire au geôlier qui l'en avertiroit, et qu'il ne manqueroit pas de se rendre à la Conciergerie pour me voir. Toutes ces honnêtetés avoient leur vue ; mais elles ont été, Dieu merci, inutiles. Dieu m'avoit mis au cœur de lui être fidèle jusqu'à la mort, s'il en étoit besoin. »

D'autres épreuves étaient encore réservées au fidèle confesseur ; mais il en sortit triomphant. Dans la prison de Châlons, cédant aux larmes de sa femme, moins ferme que lui[1], il avait paru disposé à demander sa liberté pour s'instruire plus à fond des controverses entre les deux églises, capitulation plus ou moins déguisée. Mais il comprit sa faute et ne tarda pas à la réparer : « Le père des miséricordes qui scait tirer la lumière des ténèbres, se servit, dit-il, de mes infirmités pour me donner la force et la fermeté que j'ai eue depuis. » Un de ses amis, précepteur des enfants du roi et de madame de Montespan, vint lui proposer à Paris M. de Meaux pour

l'instruire. C'eût été un beau triomphe pour Bossuet de ramener un hérétique aussi endurci. Louis de Marolles se contenta de répondre « que M. de Meaux ne le satisferoit pas plus que les autres ecclésiastiques qu'il avoit vus. »

Le 14 mai 1686 les juges de Paris confirmèrent, non sans regret, la sentence qui le condamnait aux galères, et on lui mit une chaîne au pied. « Mais le lendemain le gouverneur vint me dire qu'il venoit de recevoir des ordres qui l'affligeaient, et que le roi entendoit que l'on me mît la chaîne au cou. Je le remerciai de la bonté qu'il me témoignoit, et je lui dis que j'étois prêt d'exécuter avec une respectueuse obéissance les ordres de Sa Majesté. Je mis bas mon chapeau; on m'ôta la chaîne que j'avois au pied et on m'en mit une autre au cou dont je ne crois pas le poids moins de 30 livres. Voilà, ma chère sœur, l'état de la condition que la sage providence de Dieu m'a choisie entre mille autres où il pouvoit me mettre. J'attens de sa miséricorde la force et la constance de tout souffrir pour sa gloire et pour mon salut. Ne vous affligez point de mon sort, ma chère sœur; il est plus heureux que vous ne pensez. Ne pleurez point sur moi; gardez vos larmes pour tant de misérables qui ne vivent pas si contens que moi. Accordez-moi le secours de vos prières. Je vous assure que je ne vous oublie point dans les miennes. »

Dans la prison des Tournelles, Louis de Marolles eut encore à subir de nombreux assauts de plusieurs de ses juges qui ne l'avaient condamné qu'en gémissant. Il répondit avec autant de fermeté que de douceur, et mérita ainsi les éloges de Jurieu qui, dans une de ses *Lettres pastorales*, glorifia sa constance[1]. Confondu dans sa prison avec les plus vils malfaiteurs, n'entendant proférer autour de lui que blasphèmes ou paroles deshonnêtes, il se recueillait la nuit pour rendre grâces à Dieu, et chantait des psaumes pour sa consolation : « Voici en deux mots, écrivit-il, un abrégé de notre misère. Nous couchons 53 hommes dans un lieu qui n'a pas 5 toises de longueur et pas plus d'une et demie de largeur. Il couche à mon côté droit un paisan malade qui a sa tête à mes pieds et ses pieds à ma tête. Il en est de même des autres. Il n'y en a peut être pas un d'entre nous qui n'envie la condition de plusieurs chiens et chevaux. Cela nous fait souhaiter à tous que la chaîne parte bientôt. On se fait un mys-

1. Voir cette très belle lettre, avec la réponse de Louis de Marolles, tome Ier de cet admirable recueil, p. 219, 215.

tère de nous le dire; mais autant que nous pouvons en juger, elle partira la semaine prochaine. »

Les rigueurs infligées à Louis de Marolles montrent l'irritation de la cour, qui s'était flattée de le ramener à la foi catholique. Désespérant de le vaincre, les convertisseurs répandirent le bruit qu'il était fou. Il répondit à cette calomnie en proposant aux savants plusieurs problèmes de hautes mathématiques qui attestaient la liberté de son esprit et la parfaite sérénité de son âme. Mais il cherchait la force plus haut. Il en avait besoin pour le jour du départ, pour la triste séparation d'avec les siens, qui vinrent lui dire adieu au passage de la chaîne sur le quai des Tournelles (20 juillet 1686). Les assistants étaient nombreux. Chacun était ému de ce triste spectacle. Un marchand catholique perçant la foule vint embrasser le martyr huguenot en lui offrant sa bourse. Il se retira peu après à Londres avec sa famille, pour y donner gloire à Dieu, prosélyte de la foi qui inspirait de tels renoncements.

Louis de Marolles a raconté dans plusieurs lettres les détails de son triste voyage avec la chaîne des forçats : « Comme je partis de Paris avec la fièvre, elle ne m'a point du tout quitté qu'ici (à Marseille); j'ai souffert des fatigues inconcevables; j'ai été deux fois prêt à mourir. Dans cet état j'ai couché sur les planches sans paille sous moi et mon chapeau pour chevet. — Quand nous avons quitté l'eau, ça été beaucoup pire. Il a fallu jusqu'à 14 heures par jour être brouetté dans une charrette et accablé de cahots, car tous ces chemins-là ne sont que cailloux. Enfin, mon cher et parfait ami, Dieu, après m'avoir éprouvé de cette sorte et m'avoir fourni le secours nécessaire, m'a rendu ici avec un peu de fièvre, mais avec une très grande foiblesse. C'est une chose pitoyable que de voir ma maigreur, et ce qui fut terrible en arrivant, c'est que faute d'avoir bien examiné mon état on me mit à la galère. »

Dans une autre lettre du 15 septembre, il s'exprime ainsi : « Le triste voyage que j'ai fait m'a fait sentir ce que c'est que de souffrir. C'est là où j'ai commencé à sentir mes souffrances. Consolons-nous, mon cher enfant, puisque par la grâce de Dieu elles sont passées et que je suis en lieu de repos (à l'infirmerie); je vis ici fort content en la compagnie de M. Lefèvre [1]. Nous sommes toujours ensemble; nos

1. Sur cet illustre forçat voir le *Journal des galères*, passim; *Bull.*, t. XVIII, p. 582, en note.

lits se touchent... On nous offre tous les jours de nouveaux secours. M. P. a un petit trésor entre les mains. Il m'a donné un économe de l'hopital, qui a soin d'acheter tout ce qui m'est nécessaire. *Ainsi tu vois, mon cher cœur, que je n'ai point d'autre soin que de prier Dieu et de faire bonne chère.* Que cela te réjouisse et te soit une occasion de ne te point affliger de l'état où je suis, car il est doux par la grâce de Dieu. »

Quelle sublime sérénité dans les lignes suivantes, écrites sur le banc des galères : « Je vis à présent tout seul. On m'apporte à manger de dehors, viande et pain, moyennant neuf sols par jour. Le vin m'est fourni dans la galère pour rien, en donnant le pain du roi. Celui qui me fournit le vin mange avec moi; c'est un bien honnête homme. Tout le monde me fait civilité sur la galère, voyant que les officiers me visitent. Je vais faire aujourd'hui un matelas, j'achèterai des draps, et je vas travailler à me mettre à mon aise. Tu diras peut-être que je suis un mauvais ménager; mais c'est assez coucher sur la dure, depuis mardi dernier jusqu'à cette heure. *Si tu me voyois avec mes beaux habits de forçat, tu serois ravie.* J'ai une belle chemisette rouge faite tout de même que les sarrots des charretiers des Ardennes. Elle se met comme une chemise, car elle n'est ouverte qu'à demi par devant. J'ai de plus un beau bonnet rouge, deux haut de chousses et deux chemises de toile grosse comme le doigt, et des bas de drap. Mes habits de liberté ne sont point perdus, et s'il plaisait au roi de me faire grâce, je les reprendrois. »

La perspective d'être déporté en Amérique avec 150 forçats, n'effraie point Louis de Marolles. Voici comment il en parle : « Il ne m'importe où je meure, sur terre ou sur mer, en Europe ou dans l'Amérique. Je suis persuadé que toute sorte de mort des enfants de Dieu est précieuse devant ses yeux. Il me semble même que mon issue serait plus glorieuse et plus édifiante si elle arrivait durant mes liens. Je suis pleinement résigné à la volonté de Dieu. Je suis persuadé que tous les états dans lesquels il lui plaira de me mettre sont des états choisis dans lesquels il juge que je le glorifierai mieux que dans une infinité d'autres qu'il pouvait m'envoyer. » Revenant ailleurs sur le même sujet : « Il ne faut point s'affliger; cela est ordonné dans le ciel avant de l'être sur la terre, et il faut que nous nous persuadions tous que c'est pour notre bien qu'il plaît à Dieu d'en disposer ainsi. »

L'épreuve de la déportation, avec la sinistre perspective d'un de ces naufrages prémédités dont l'Océan garde le secret, fut épargnée à Louis de Marolles. Il était réservé à un plus long témoignage, à une plus lente agonie, dont le précieux volume que j'essaie d'analyser contient les touchants détails. J'y reviendrai prochainement.

J. B.

VARIÉTÉS

UN BON POINT DE LA VILLE DE PARIS

Nous avons publié, dans le *Bulletin* du 15 octobre dernier, p. 480, sous la forme d'un bon point destiné aux écoles primaires de Paris, une page d'*histoire vraie* sur la révocation de l'édit de Nantes et ses fatales conséquences dans notre pays. Nous sommes heureux de voir cet excellent exemple renouvelé à propos de la Saint-Barthélemy. Quelle mollesse dans les jugements sur l'acte néfaste qui arrachait ce cri au vertueux L'Hôpital : *Excidat illa dies ævo !* Quelle indulgence pour ses auteurs ! Quelle déplorable facilité à nier ou à déplacer les responsabilités, sans parler des impudentes apologies qui s'étalent dans certains livres. Naguère encore on publiait (*Journal du XIXe siècle*, du 27 mars 1879) une dictée de style faite par des religieux à leurs écoliers et contenant ces lignes odieuses :

Charles IX et la grande Catherine de Médicis seront toujours chers au cœur des vrais chrétiens. Par leur courage et leur foi héroïque le pays fut délivré en une même nuit de cinquante mille huguenots.

Quel que soit notre peu de goût pour l'école laïque, préconisée par de récents discours, il ne nous déplaît pas de voir la vérité brutalement rétablie sur un point capital de notre histoire. Combien d'autres appellent des rectifications analogues !

J'ai sous les yeux une carte coloriée, sur le recto de laquelle est représenté le massacre. On lit au verso :

ENSEIGNEMENT PATRIOTIQUE PAR L'IMAGE

MASSACRE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

24 août 1572, jour consacré au saint qui porte ce nom.

L'extermination des protestants était préméditée depuis longtemps par les furieux du parti catholique, par les Guises et par la reine mère, la cruelle et perfide Catherine de Médicis, qui entraîna son fils, l'insensé Charles IX. Le chef des réformés, l'amiral Coligny, avait été attiré à la cour à force de basses caresses et d'obsessions, en même temps que les hommes les plus éminents du parti. Le dimanche 24, aux premières lueurs de l'aube, au signal donné par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, la tuerie commença. La première victime fut le grand Coligny, massacré chez lui par une bande commandée par le duc de Guise. Puis le carnage s'étendit par toute la ville. Gentilshommes et capitaines protestants, magistrats, bourgeois, artisans, beaucoup de catholiques même, victimes de vengeances particulières, tombèrent sous les coups des gardes du roi et d'assassins embrigadés. La ville était inondée de sang : on éventra des femmes protestantes enceintes pour en tirer leur fruit et le jeter à la rivière. Suivant des témoignages nombreux, et notamment celui de Brantôme, historien et admirateur de Charles IX, ce prince, d'une fenêtre du Louvre, tirait à coups d'arquebuse sur les fuyards. Le massacre dura plusieurs jours et s'étendit, par ordre de la cour et du clergé, dans un grand nombre de villes de province. Les évaluations les plus modérées portent à 25.000 le nombre des victimes, dont 4000 environ pour Paris.

Quand la nouvelle de ces horreurs parvint à Rome, toute la cour pontificale manifesta une joie aussi enthousiaste que féroce. Le pape Grégoire XIII fit tirer le canon, alla processionnellement, accompagné des cardinaux, rendre des actions de grâce à Dieu dans trois églises, fit frapper une médaille et envoya un légat féliciter, glorifier Charles IX de s'être souillé du sang de ses sujets.

LA CONVERSION DE JEAN BION

J'exprimais, en rendant compte de l'*Histoire des souffrances* de Louis de Marolles, le vœu que l'on réimprimât la relation de Jean Bion, aumônier catholique de la *Superbe*, converti par la vue des tourments et de la fidélité des forçats huguenots. Ce vœu vient d'être réalisé par mon savant collègue M. Douen, qui a eu la bonne fortune de mettre la main sur un exemplaire de ce très rare opuscule, et qui nous l'offre en une charmante édition elzévirienne, avec notes et préface, à laquelle on peut prédire le plus heureux succès. J'emprunte à ce volume quelques pages qui sont le plus éloquent des témoignages :

En 1703, on embarqua sur notre Galère plusieurs protestants des *Sévennes* et du *Languedoc*, qu'on avoit ordre d'observer : et je fus fort étonné qu'un Dimanche matin venant dire la Messe à la poupe de la Galère sur la bancase, qui est une table dont la situation assés élevée, découvre à tous ceux qui sont dans la Galère le Prêtre lorsqu'il lève au-dessus de sa tête le Dieu de la Messe pour le faire adorer, je fus, dis-je, fort surpris du langage que me tint le Comite, en me disant qu'il alloit donner la bastonnade aux Huguenots, parce qu'ils n'avoient pas voulu lever la calotte qu'ils ont sur la tête, ni se mettre à genoux pendant les mystères de la Messe, et qu'il alloit les dénoncer au Capitaine. Ce mot de bastonnade m'effraya, et quoy que je n'en eusse pas encore veu l'exécution en forme, je priay le Comite de n'en rien faire, et que dans l'intervalle de la semaine, car on ne dit la Messe sur les Galères que le Dimanche, je les engagerois à fléchir les genoux. Je me les fis montrer et depuis ce Dimanche jusqu'au suivant, je ne cessay et par caresses en leur envoyant souvent à manger, et par menaces en leur faisant voir les tourments qu'on leur préparoit, de les obliger de faire ce qu'on demandoit d'eux. Je leur dis que c'étoit l'ordre du Roy, *que qui résistoit aux puissances résistoit à Dieu même*, suivant le langage de saint *Paul*. J'advoue que mon dessein n'étoit pas formellement de les surprendre, ni de les obliger à rien faire contre leur conscience; je n'avois pas même dans ce temps-là Dieu en veuë; mais une pitié,

une tendresse humaine que la nature nous inspire pour nos semblables, étoit le mobile de toutes mes exhortations qui auroient été néanmoins plus cruelles pour eux que tous les supplices des Bourreaux si Dieu n'avoit garanti ses serviteurs des pièges dangereux que je leur tendois, quoy que sans mauvais dessein. Mais je trouvay de généreux combattants qui, avec une douceur de prédestinés, et avec une fermeté de Macchabées me répondirent *que le Roy étoit à la vérité maître de leur corps, mais qu'il ne le seroit jamais de leurs consciences.* Enfin le jour du sacrifice arriva qui étoit le Dimanche suivant; je dis donc la Messe, et les Comites qui étoient attentifs à ce qu'auroient produit mes soins, reconnurent que tous, excepté deux, ne fléchirent point les genoux, et ne levèrent point la calotte devant l'Idole. L'affaire fut enfin portée au Capitaine, qui ordonna la bastonnade. En voicy l'exécution....

On sort des fers chaque Forçat Protestant condamné à la bastonnade. On le livre ensuite entre les mains de quatre Mores ou Turcs, qui le dépouillent, le mettent nud et sans chemise, et l'étendent sur le Coursier qui est ce gros canon dont nous avons parlé cy dessus. Ils lui tiennent les bras et les jambes, sans qu'il puisse remüer. A la veuë de ce spectacle on voit régner dans toute la Galère un silence morne. Les plus scélérats détournent les yeux. La victime étant ainsi préparée, le Turc destiné pour faire la fonction de bourreau, armé d'une corde, pleine de nœuds ou d'un bâton pliant, croit rendre service à Mahomet en assommant ce pauvre patient[1], et quand on lui a levé la chair de dessus les reins et de dessus les épaules, on lui lave les plaies avec du vinaigre et du sel. On le jette ensuite à la chambre de prouë. Je fus après cette exécution à la dite chambre, sous prétexte de voir les malades. J'y trouvai le Chirurgien occupé à visiter les plaies de ces Martyrs. Il est vrai qu'à la veuë du triste état où étoient leurs corps, je versay des larmes. Ils s'en aperceurent; et quoy qu'à peine ils pussent prononcer une parole, étant plus près de la mort que de la vie, ils me dirent qu'ils m'étoient obligés de la douceur que j'avais toûjours eue pour eux. J'allois à dessein de les consoler; mais j'avois plus besoin de consolation qu'eux-mêmes; car Dieu qui étoit leur appuy, les armoit d'une constance et d'une

1. Erreur. Le Turc n'obéissait qu'à regret : il était frappé lui-même dès que ses coups mollissaient. (*Édit.*)

patience vraîment Chrétienne. On ne les entendit jamais, parmi les cris qu'on ne peut refuser à la nature, proférer un mot d'impatience et d'injure. Dieu, l'Éternel, étoit leur reconfort et celuy seul qu'ils appeloyent à leur secours. J'avois occasion de les visiter tous les jours, et tous les jours à la veuë de leur patience dans la dernière des misères, mon cœur me reprochoit mon endurcissement et mon opiniâtreté à demeurer dans une Religion où depuis longtemps j'apercevois beaucoup d'erreurs, et surtout une cruauté qui est le caractère opposé à l'Église de Jésus-Christ. Enfin leurs playes furent autant de bouches qui m'annonçoient la Religion Réformée et leur sang fut pour moi une semence de régénération.

Je reçois de M. Alexandre Lombard, de Genève, l'infatigable apôtre de l'observation du dimanche, qui sait trouver du loisir pour l'histoire, une très intéressante étude, *Jean-Louis Paschale, ou les martyrs de Calabre*, un volume in-12, dont la lecture est la meilleure préparation à l'anniversaire des Églises réformées, unies dans le passé par la solidarité des épreuves et du martyre. Il appartenait au pieux historien d'Isabeau Menet, cette touchante héroïne sortie folle de la Tour de Constance, de nous raconter le martyrologe des Vaudois de Calabre et le sublime sacrifice de Jean-Louis Paschale, immolé sous les yeux du pape Pie IV et de ses cardinaux, sur la place du Pont Saint-Ange. Nous reviendrons sur ce livre qui mérite une sérieuse attention, et justifie si bien la devise de son auteur : *Sursum Corda!*

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres, et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1881